

BIENVENUE À  
*l'Île-du-Prince-Édouard*

GUIDE DES  
NOUVEAUX ARRIVANTS





<p><b>Bienvenue au Canada.....1</b>          Les priorités d'abord          PEI Association for Newcomers to Canada          Numéro d'assurance sociale          Numéros de téléphone indispensables          Sites Web essentiels</p>	<p><b>Soins de santé.....18</b>          Carte-santé          Ce qui est (n'est pas) couvert par le régime de santé          Médecins de famille et dentistes          Programmes de santé supplémentaires</p>
<p><b>Questions d'argent.....3</b>          Argent canadien          Banques canadiennes          Rémunération          Impôt          Échange de monnaie          Aide</p>	<p><b>Éducation.....21</b>          Garde d'enfant          Écoles publiques          Postsecondaire          Évaluation de vos compétences en anglais</p>
<p><b>L'hiver au Canada.....6</b>          Vêtements d'hiver          Conduite en hiver          Tempêtes d'hiver          Préparation</p>	<p><b>Emploi.....24</b>          Où regarder pour trouver du travail          Préparation au travail          Services qui reconnaissent les diplômes et l'éducation</p>
<p><b>Trouver un endroit où vivre.....7</b>          Location          Services publics et accessoires          Achat</p>	<p><b>Lois et conseils juridiques.....26</b>          Loi canadienne sur les droits de la personne          Police          Conseils juridiques</p>
<p><b>Transport.....10</b>          Permis de conduire          Assurance          Lois          Location          Achat          Location-achat          Transport en commun</p>	<p><b>Gouvernement.....27</b>          Associations          Divertissement          Sports et loisirs          Coutumes, accueil et rites</p>
<p><b>Nourriture et magasinage.....13</b>          Achat de nourriture          Cuisson des aliments          Restaurants          Jardins communautaires          Magasinage</p>	<p><b>Carte de Charlottetown..... 30</b></p> <p><b>Carte de Summerside.....31</b></p>
<p><b>Communications.....15</b>          Téléphone          Ordinateurs et Internet          Télévision          Radio          Journaux          Poste (courrier)</p>	

**Le présent guide contient des  
renseignements de plusieurs sources.  
Les renseignements ne sont pas tirés de  
déclarations officielles, de politiques  
ou de programmes.  
Le gouvernement de  
l'Île-du-Prince-Édouard n'est pas  
responsable des renseignements modifiés  
entre les impressions.**

Nous avons pris soin de nous assurer que les  
renseignements contenus dans  
le présent guide sont exacts et à jour. Si vous êtes  
conscient d'une erreur, veuillez nous en informer à  
l'adresse suivante :

**Secrétariat à la croissance démographique  
94, rue Euston  
C.P. 910  
Charlottetown (Î.-P.-É.)  
Canada, C1A 7L9**

**Courriel : [Populationsecretariat@gov.pe.ca](mailto:Populationsecretariat@gov.pe.ca)  
Téléphone : (902) 368-6300  
Télécopieur : (902) 368-6255**



## CHOSSES IMPORTANTES À FAIRE LORSQUE VOUS ARRIVEZ

- Demandez un numéro d'assurance sociale (NAS) à Service Canada, 161, rue St. Peters, Charlottetown. Vous aurez besoin d'une carte NAS pour l'emploi et plusieurs services gouvernementaux. Service Canada s'appelle également Développement des ressources humaines Canada (DRHC). Pour en savoir davantage, consultez la page 2.
- Inscrivez-vous afin d'obtenir une carte d'assurance maladie de l'Î.-P.-É. Avec cette carte, vous pouvez recevoir des soins de santé qui pourraient être gratuits. Pour en savoir davantage, consultez la page 18.
- Ouvrez un compte de banque à une banque ou à une caisse populaire (credit union). Pour en savoir davantage, consultez la page 3.
- Visitez Accès Î.-P.-É. pour demander votre permis de conduire. C'est une bonne idée d'avoir un permis de conduire même si vous ne prévoyez pas avoir une auto. Pour en savoir davantage, consultez la page 10.
- Téléphonnez au ministère de la Santé de l'Î.-P.-É., au 368-6130 pour mettre votre nom sur la liste d'attente en vue d'obtenir les services d'un médecin de famille. Pour en savoir davantage, consultez la page 19.
- Visitez la PEI Association for Newcomers to Canada (PEIANC) afin d'obtenir des renseignements et des conseils utiles. Pour en savoir davantage, consultez la page 1.
- Améliorez votre anglais. Le gouvernement paiera 60 heures de tutorat pour les enfants de moins de 18 ans et inscrits dans une école publique. Si vous êtes âgé de plus de 18 ans, demandez conseil à la PEI Association for Newcomers to Canada. Pour en savoir davantage, consultez la page 23.
- Si vous demandez un emploi ou de la formation, vous pourriez avoir besoin de faire évaluer ou traduire les documents établissant vos titres de compétence. Pour en savoir davantage, consultez la page 25.
- Si vous avez besoin de conseil pour demander du travail, consultez les renseignements fournis à la page 24.

# BIENVENUE AU CANADA ET À L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Le Canada est le deuxième plus grand pays au monde et sa population dépasse les 32 millions de personnes. Il est divisé en dix provinces et trois territoires, dont l'Île-du-Prince-Édouard (Î.-P.-É.) sur la côte est dans le golfe Saint-Laurent, laquelle fait partie de l'océan Atlantique.

L'Î.-P.-É. est la plus petite province du Canada, avec une population de 138 000 habitants. Elle comprend trois comtés : Prince, Queens et Kings. Sa capitale est la ville de Charlottetown qui comprend environ 65 000 personnes. Les autres grands centres de l'Î.-P.-É. sont Summerside (population 15 000) et Montague (population 2 000).



## Les priorités d'abord

Le présent guide est écrit afin d'aider tous les nouveaux arrivants à l'Île-du-Prince-Édouard. À l'intérieur, vous trouverez des contacts, numéros de téléphone, conseils et renseignements afin d'apprendre nos coutumes, lois et façons de vivre pour que vous puissiez profiter de la vie ici.

## PEI Association for Newcomers to Canada

Veillez communiquer avec la PEI Association for Newcomers to Canada si vous avez des questions, problèmes ou si vous vous demandez ce que vous devriez faire maintenant. Le bureau est situé au 25, rue University, suite 400, Charlottetown. Le numéro de téléphone est 628-6009, le courriel est [info@peianc.com](mailto:info@peianc.com) ou visitez le site Web à [www.peianc.com](http://www.peianc.com).

## La PEI Association for Newcomers to Canada peut :

- aider les immigrants et les réfugiés à s'installer à l'Î.-P.-É.;
- fournir des renseignements, de la formation et des ressources aux nouveaux arrivants;
- aider les nouveaux arrivants à devenir indépendants et les aider à se trouver de l'emploi;
- réunir des bénévoles adultes avec des nouveaux arrivants à des fins de soutien et d'amitié;
- travailler avec des organismes sociaux, écoles, groupes communautaires et gouvernements afin de les aider à comprendre les besoins des réfugiés et des immigrants;
- informer les Insulaires des avantages de l'immigration, de la situation actuelle des réfugiés dans le monde et des raisons pour lesquelles les gens abandonnent leur pays d'origine.

## Numéro d'assurance sociale

Toute personne qui vit au Canada a besoin d'avoir un **numéro d'assurance sociale (NAS)**. Chaque personne a son propre numéro. Il est important d'avoir votre NAS pour des choses comme :

- ouvrir un compte de banque
- recevoir une carté-santé
- les formulaires d'emploi

Pour faire une demande, vous devez aller chercher un formulaire à Service Canada. Le bureau est situé dans le centre commercial Sherwood, au 161, chemin St. Peters, Charlottetown. Vous pouvez également regarder sur Internet à [www.gov.pe.ca](http://www.gov.pe.ca) et utiliser les mots « Social Insurance Number » dans la boîte de recherche.

Lorsque vous ferez une demande, vous aurez besoin de votre carte de résident permanent et soit de votre passeport, document de réfugié, document de la croix-rouge ou document d'aller simple pour réinstallation au Canada. Si vous n'avez aucun de ces documents, ni votre carte de résident permanent, téléphonez au **1-800-206-7218**.



**Avertissement : Ne montrez votre numéro d'assurance sociale qu'à votre employeur, médecin, banque ou service gouvernemental si on vous le demande. Ne donnez ce numéro à personne d'autre.**

## Numéros de téléphone importants

- « 911 » pour toutes les urgences : incendie, police, poison, ambulance
- « 0 » pour l'assistance annuaire. Utilisez ceci si vous avez besoin d'aide pour trouver un numéro de téléphone – on peut vous charger des frais pour cela.
- 628-6009 pour la PEI Association for Newcomers

Le code régional de l'Î.-P.-É. est le 902. Si vous avez besoin de faire un appel interurbain, signalez 1-902 et le numéro de téléphone à sept chiffres. La Nouvelle-Écosse utilise le même code régional 902. Pour téléphoner ailleurs, vérifiez l'annuaire téléphonique pour le code régional approprié.

1-902-000-000
POSTE 103

|
|
|
|

appel interurbain
code régional
numéro local
numéro de poste

## Adresses de sites Web importantes

- Secrétariat à la croissance démographique : [www.gov.pe.ca/popsec](http://www.gov.pe.ca/popsec)
- PEI Association for Newcomers to Canada : [www.peianc.com](http://www.peianc.com)
- Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard : [www.gov.pe.ca](http://www.gov.pe.ca)
- Immigration Î.-P.-É. : [www.gov.pe.ca/immigration/](http://www.gov.pe.ca/immigration/)
- Accès Î.-P.-É. : [www.gov.pe.ca/accesspei](http://www.gov.pe.ca/accesspei)
- Service Canada : [www.servicecanada.gc.ca](http://www.servicecanada.gc.ca)
- Ville de Charlottetown : [www.city.charlottetown.pe.ca](http://www.city.charlottetown.pe.ca)
- Ville de Summerside : [www.city.summerside.pe.ca](http://www.city.summerside.pe.ca)
- Citoyenneté et Immigration : [www.cic.gc.ca](http://www.cic.gc.ca)
- Site de renseignements du Canada pour les nouveaux arrivants : [www.directioncanada.gc.ca](http://www.directioncanada.gc.ca)
- Santé Canada : [www.hc-sc.gc.ca](http://www.hc-sc.gc.ca)



## Argent canadien

Au Canada, la monnaie de papier se nomme « billet ». Nous avons des billets imprimés pour les montants suivants : 5 \$, 10 \$, 20 \$, 50 \$, 100 \$.

## Pièces de monnaie canadienne



Sous  
(1 cent)  
0,01 \$



Cinq sous  
(5 cents)  
0,05 \$



Dix sous  
(10 cents)  
0,10 \$



Vingt-cinq sous  
(25 cents)  
0,25 \$



Huard  
(1 dollar)  
1,00 \$



Deux dollars  
(2 dollars)  
2,00 \$

## Banques à l'Î.-P.-É.

- Banque de Montréal (BMO)
- Banque de Nouvelle-Écosse
- Banque canadienne impériale de commerce (CIBC)
- Banque nationale du Canada
- Banque le Choix du Président (CP)
- Banque Royale (RBC)
- Banque Toronto Dominion (TD)

Il y a également 10 caisses populaires (credit unions) à l'Î.-P.-É. qui offrent les mêmes services que les banques. En général, les banques à l'Î.-P.-É. sont ouvertes du lundi au vendredi, de 10 h à 15 h, et fermées le samedi et le dimanche. Certaines banques et caisses populaires sont ouvertes à d'autres heures. Les guichets automatiques sont habituellement ouverts 24 heures par jour.

### Fait en bref

C'est une bonne idée de déchiqueter tous les renseignements de banque (états, factures, vieilles cartes et reçus) lorsque vous les jetez.

## Ouverture d'un compte de banque ou de caisse populaire

Vous devriez ouvrir un compte aussitôt que possible après votre arrivée. Il existe deux types de comptes – épargnes et chèques. Demandez à la banque le compte qui vous serait le plus profitable. Pour ouvrir un compte, vous avez besoin d'un numéro d'assurance sociale et d'une autre pièce d'identité avec photo, telle que votre passeport, permis de conduire ou carte de résident permanent.

## Épargnez votre argent

La plupart des Canadiens épargnent une partie de leur argent chaque mois dans une banque ou une caisse populaire. Il y a plusieurs raisons d'épargner votre argent. En voici quelques-unes :

- en cas d'urgence
- pour aider à l'achat d'une maison ou d'une voiture
- pour avoir de l'argent à votre retraite

## Utilisation de votre carte de débit

Lorsque vous ouvrez un compte de banque, le personnel de la banque vous remettra une carte de débit, aussi appelée « carte bancaire ». Vous pouvez utiliser cette carte à un guichet automatique bancaire (GAB), situé en général dans l'entrée principale de votre banque.

Avec votre carte, vous pouvez retirer de l'argent, faire un dépôt et vérifier votre solde. D'autres machines sont situées dans des lieux publics. Vous ne pouvez que retirer de l'argent de celles-ci et souvent, vous aurez à payer des frais de service chaque fois que vous les utilisez.



Vous pouvez utiliser votre carte de débit pour acheter des choses dans la plupart des magasins. Certaines banques chargent un petit frais pour l'utilisation de la carte de débit.

Pour utiliser votre carte de débit, vous avez besoin d'un numéro d'identification personnel (NIP). Lorsque vous choisissez votre NIP, pensez à quelque chose que personne ne connaîtra, mais dont vous vous souviendrez. Gardez-le confidentiel. Votre banque vous aidera à définir votre NIP.



Si vous avez des questions, inquiétudes ou plaintes au sujet de votre banque, parlez au personnel de la banque. Si vous êtes toujours insatisfait, communiquez avec l'Association des banquiers canadiens sur Internet à l'adresse [www.cba.ca](http://www.cba.ca).

Si vous utilisez un GAB la nuit, méfiez-vous de toute personne suspecte. Si vous avez besoin de retirer beaucoup d'argent, nous vous suggérons de le faire durant les heures de clarté.

### Cartes de crédit

Une carte de crédit vous permet d'acheter une chose et de la payer plus tard. Vous devriez utiliser votre carte de crédit avec prudence. Vous avez besoin de connaître votre salaire et tout autre paiement que vous devez faire. Soyez sûr que vous êtes en mesure de payer votre compte de carte de crédit quand il arrive. Les principales compagnies de carte de crédit sont :

- Visa
- MasterCard
- American Express
- Discovery

Il existe également des cartes de crédit de grand magasin et de station-service.

Les compagnies de carte de crédit chargent un taux d'intérêt élevé. Le plus rapidement vous remboursez ce que vous devez, le moins on vous charge. Même si les compagnies suggèrent un paiement minimal, il s'agit en général d'un petit montant et on vous chargera beaucoup d'intérêt sur une longue période de temps.

Écrivez le numéro 1-800 qui apparaît au verso de la carte au cas où elle disparaîtrait.

**Si votre carte de crédit est perdue ou volée, téléphonez immédiatement au numéro 1-800 dont vous avez pris note. Si vous n'avez pas ce numéro, téléphonez à votre banque.**

### Emprunt d'argent

Lorsque vous empruntez de l'argent, assurez-vous de comprendre :

- quand vous devez le rembourser
- les taux d'intérêt
- les frais
- ce qui arrive si vous êtes incapable de faire un paiement

Si vous décidez d'acheter une maison ou une voiture, posez beaucoup de questions à la banque. Il est bon de magasiner à différentes banques et de chercher la meilleure affaire possible. Toutes les banques n'offrent pas le même taux d'intérêt.

Lorsque vous empruntez de l'argent, n'utilisez que des institutions financières sans risque comme les banques et les caisses populaires (credit unions) mentionnées auparavant.

### Comptabilité, budgétisation et conseils financiers

Si vous désirez des conseils ou avez des questions au sujet de vos finances, téléphonez à l'un de ces organismes :

- Credit Counselling PEI – tél. : 892-2441
- Credit Counselling Service of Atlantic Canada – tél. : 1-888-753-2227
- National Credit Counsellors of Canada Inc. – tél. : 1-888-777-0747
- ou communiquez avec votre banque

Ces services sont gratuits et ces organismes sont là pour vous aider.

### Échange de monnaie

La monnaie américaine est généralement acceptée à l'Î.-P.-É., mais le taux de change peut varier beaucoup. Nous vous recommandons de changer votre argent à votre banque. Les banques canadiennes accepteront de changer la plupart des devises étrangères.

Si vous désirez savoir combien vaut votre monnaie étrangère en monnaie canadienne, consultez un convertisseur de devises sur Internet, à l'adresse <http://www.banqueducanada.ca/fr/taux/convertisseur.html>.

### Rémunération

Si vous avez un travail, votre employeur vous paiera votre salaire net, lequel correspond à votre plein salaire moins vos déductions. La plupart des gens sont payés toutes les deux semaines. Vous recevrez votre paie par chèque ou par dépôt direct dans votre compte de banque. À l'Î.-P.-É., les déductions de votre paie pourraient être les suivantes :

- Impôt sur le revenu;
- Régime de pension du Canada (RPC);
- Assurance-emploi (AE);
- Cotisations syndicales (si vous êtes membre d'un syndicat);
- Toutes les autres déductions de votre chèque de paie telles qu'un régime de santé supplémentaire ou un régime d'épargne.

### Impôt sur le revenu

L'impôt sur le revenu est déductible de chaque chèque de paie.

Vous devez remplir une déclaration d'impôt sur le revenu chaque année, le 30 avril au plus tard. Cela dit au gouvernement combien vous avez gagné et combien d'impôt vous avez payé au cours de l'année.

#### Fait en bref

-----  
Le fuseau horaire de l'Î.-P.-É. est le « fuseau horaire de l'Atlantique » ou l'heure de l'Atlantique.

précédente. Si vous en avez trop payé, le gouvernement vous remettra un remboursement. Vous devez payer tous les impôts dus au gouvernement. Vous pouvez obtenir un guide fiscal pour l'impôt sur le revenu et les formulaires fiscaux à tout bureau de poste.

Le programme de bénévoles de l'Agence du revenu du Canada (ARC) peut vous aider à remplir votre formulaire de déclaration d'impôt sur le revenu gratuitement.

Si vous trouvez le formulaire d'impôt trop difficile à comprendre, vous pouvez payer une compagnie qui le remplira pour vous.

Il existe des logiciels pour votre ordinateur et ils ont des instructions à suivre étape par étape de sorte que vous pouvez soumettre votre déclaration vous-même. Vous devez acheter ces programmes chaque année en raison des modifications aux lois sur l'impôt. Si vous avez des questions, téléphonez à la PEI Association for Newcomers to Canada au numéro 628-6009.

### Régime de pensions du Canada (RPC)

Une autre déduction de votre chèque de paie s'appelle le Régime de pensions du Canada. C'est l'argent que le gouvernement épargne pour vous offrir une pension lorsque vous vous retirez. Cet argent peut également aider votre famille si vous décédez ou devenez handicapé.

### Assurance-emploi (AE)

Une autre déduction est l'assurance-emploi (AE). Si vous perdez votre emploi et que vous avez travaillé assez longtemps pour vous qualifier, vous pourriez recevoir de l'argent pendant que vous cherchez un autre emploi. Si vous avez besoin de présenter une demande ou si vous avez des questions, communiquez avec Service Canada (RHDCC). Regardez sur Internet à [www.sdc.gc.ca](http://www.sdc.gc.ca) ou téléphonez au 566-7723.

### Taxe de vente

À l'Î.-P.-É., il y a deux taxes de vente :

- **la taxe des produits et services (TPS)**  
La TPS est une taxe fédérale de 6 %. Elle est chargée sur la plupart des choses, sauf les épiceries.
- **La taxe de vente provinciale (TVP)**

La TVP est une taxe provinciale de 10 %. Elle est chargée sur la plupart des choses, sauf les épiceries, les vêtements et les chaussures.

Lorsque vous achetez quelque chose, la TPS est chargée en premier. Puis la TVP est ajoutée, ce qui rend le total des taxes égal à 16,6 %. Le prix actuel que vous payez pour quelque chose est plus élevé que le prix de l'étiquette. En général, la taxe n'est pas incluse dans le prix marqué sur l'étiquette.

## A I D E F I N A N C I È R E

### Programme de prêts aux immigrants

Le Programme de prêts aux immigrants (PPI) est financé par le gouvernement fédéral. Il peut vous approuver un prêt selon vos besoins et votre capacité de remboursement. Les prêts peuvent servir à payer :

- les frais des examens médicaux à l'étranger;
- les documents de voyage;
- le transport au Canada et les droits de résidence permanente.

Les prêts d'aide sont également disponibles aux nouveaux arrivants désavantagés pour couvrir des dépenses telles que :

- le logement;
- les acomptes de téléphone;
- les outils de travail.

On charge de l'intérêt sur ces prêts. Ils doivent être remboursés au gouvernement fédéral. Si vous avez besoin d'aide ou désirez parler à quelqu'un, téléphonez à la PEI Association for Newcomers to Canada au 628-6009.

### Aide financière aux parents

Vous pourriez peut-être obtenir un versement mensuel pour vous aider à payer les frais des enfants si vous :

- êtes un résident permanent, un réfugié, ou un résident temporaire qui a vécu au Canada au cours des 18 mois précédents, ou
- êtes devenu citoyen canadien au cours des 12 derniers mois, ou
- êtes devenu un nouveau résident ou êtes retourné comme résident du Canada au cours des deux dernières années.

Vous devez payer de l'impôt et vivre avec un enfant de moins de 18 ans. Ce versement mensuel dépend du revenu de votre famille. Pour obtenir un formulaire, regardez sur Internet à [www.cra-arc.gc.ca](http://www.cra-arc.gc.ca).

Le gouvernement fédéral peut également vous payer 100 \$ par mois pour chaque enfant de moins de six ans afin de vous aider à défrayer la garde d'enfant. Cela s'appelle la Prestation universelle pour la garde d'enfant (PUGE).

Si vous présentez une demande de Prestation fiscale canadienne pour enfant, vous n'avez pas besoin de faire une demande de Prestation universelle pour la garde d'enfant. Votre nom sera ajouté automatiquement au programme.

### Assurance-vie

L'assurance-vie vous procure de l'argent si vous décédez ou avez un accident. Elle mettra de l'argent à la disposition de votre famille pour l'aider à payer les frais funéraires.

## L'HIVER AU CANADA

Si vous venez d'un pays chaud, vous pourriez trouver notre hiver difficile. Les températures froides intenses et les vents violents peuvent arriver subitement. Voici quelques faits à connaître.

**Température** – Les températures moyennes à l'Î.-P.-É. ne sont pas aussi froides qu'à bien des endroits au Canada. La température tombe parfois à -20 degrés Celsius. Lorsque cela se produit, il est important de porter des vêtements appropriés pour aller dehors ou pour conduire la voiture.

**Refroidissement éolien** – Lorsque la température est froide, le vent peut la faire paraître encore plus froide. Cela s'appelle de refroidissement éolien. Le vent froid peut vous donner des gelures si votre peau y est exposée trop longtemps.

**Gelure** – La gelure est une blessure à votre peau. Elle survient quand votre peau est exposée trop longtemps au froid intense. Si la température tombe sous moins (-) 20, votre peau ne devrait pas être exposée. Si vous subissez une gelure, allez à l'hôpital. Si vous ne pouvez pas aller à l'hôpital immédiatement, mettez alors votre peau exposée dans l'eau chaude et demandez à quelqu'un de vous conduire à l'hôpital.



**Vêtements d'hiver** – Lorsque vous allez dehors en hiver, assurez-vous de porter des couches de vêtements chauds. Vous aurez besoin des articles suivants :

- un manteau chaud;
- des mitaines d'hiver ou des gants;
- un chapeau d'hiver et un foulard;
- des bottes d'hiver;
- des pantalons d'hiver, également appelés pantalons de neige

### Préparation pour l'hiver

Au cours des mois d'hiver, il peut venter et neiger beaucoup. Si la neige commence à tomber rapidement, la visibilité peut être réduite. Quand arrivent les tempêtes d'hiver, vous devriez être prêts.

Préparez votre demeure – Gardez :

- des allumettes, des chandelles;
- des lampes de poche et des piles;
- des couvertures chaudes;
- ces contenants d'eau;
- de la nourriture qui peut être mangée sans électricité ni préparation;
- une radio à piles;
- un téléphone relié par un câble;
- du bois sec – si vous avez un foyer ou un poêle à bois.

### Préparation de votre auto

Une tempête de neige peut arriver avec très peu d'avertissement. Parfois, nos routes sont couvertes de neige et il peut être difficile de voir. Avant de partir en voiture en hiver, vérifiez les conditions routières. Les conditions routières sont habituellement rapportées à la radio. Vous pouvez également regarder sur Internet à [www.gov.pe.ca](http://www.gov.pe.ca) et utiliser la phrase « Road Conditions » dans la boîte de recherche. Nous vous recommandons d'équiper votre voiture d'essuie-glaces d'hiver et de pneus d'hiver. Les pneus cloutés sont les meilleurs.

Choses à garder dans la voiture :

- allumettes et chandelles;
- lampe de poche;
- couvertures chaudes, chapeaux d'hiver et gants;
- eau et nourriture sèche;
- téléphone;
- câbles de démarrage;
- petite pelle;
- balai à neige et grattoir;
- carte routière et compas;
- trousse de premiers soins.

Fait en bref : Connaissez-vous l'oiseau provincial de l'Î.-P.-É.?



**Le geai bleu** – En 1977, le geai bleu est devenu l'oiseau provincial. Le meilleur moment pour observer ce magnifique oiseau, c'est durant le froid vif des mois d'hiver.



# TROUVER UN ENDROIT OÙ VIVRE

## Logement temporaire

Lorsque vous arrivez à l'Î.-P.-É., vous avez besoin d'un endroit où vivre. Vous pouvez avoir besoin de trouver un endroit temporaire où vivre pendant que vous cherchez une résidence permanente. Certains hôtels offrent des taux hebdomadaires. Certains offrent des chambres avec cuisinette que vous pouvez payer à la journée, à la semaine ou au mois. Les chambres avec cuisinette ont en général un four à micro-ondes, un lavabo de cuisine, un poêle et un petit réfrigérateur. Les chambres d'hôtes sont habituellement moins chères mais elles sont moins privées. Faites des appels pour trouver les meilleurs prix et le meilleur endroit. Regardez dans les pages jaunes de l'annuaire téléphonique sous « Motels », « Hotels » ou « Bed and Breakfast Accommodations ». Si vous avez besoin d'aide, téléphonez à la PEI Association for Newcomers to Canada au 628-6009.

## Location d'un appartement ou d'une maison

Trouver une maison ou un appartement à louer peut être stressant. Vous pourriez vivre longtemps à l'endroit où vous louez, alors choisissez-en un que vous aimez. Voici certaines idées de choses à regarder pour trouver un endroit à louer :

- Les annonces classées dans les journaux locaux;
- la revue *Buy, Sell and Trade*. On la trouve dans plusieurs magasins.
- les affiches dans les fenêtres d'immeubles et de maisons;
- sur Internet, [www.gov.pe.ca/immigration](http://www.gov.pe.ca/immigration) et cliquez sur « Settling to Prince Edward Island ».

Lorsque vous trouvez un appartement ou une maison à la mesure de votre budget et de vos goûts, voyez si le bâtiment est en bon état. Si vous remarquez des trous dans les murs ou certains dommages avant de déménager, vous devez le dire au propriétaire. Vous n'avez pas à payer pour ces dommages, et vous ne voulez pas en être tenu responsable.

## Rental of Residential Property Act

(loi sur la location d'un immeuble résidentiel)  
Il s'agit d'une loi qui protège le locataire et le propriétaire.

- Le propriétaire ne peut pas entrer dans votre appartement ou votre maison sans vous donner un préavis de 24 heures.

- Le locataire doit garder l'immeuble propre.
- Le propriétaire peut vous demander un dépôt de garantie jusqu'à la valeur d'un mois de loyer. Le montant vous sera remis si vous nettoyez l'appartement avant de le quitter, s'il n'y a pas de dommage et si tous les versements de loyer ont été faits.
- Le propriétaire doit garder l'immeuble en bon état et sécuritaire pour le locataire.
- Le propriétaire peut vous demander de déménager si vous faites défaut de payer le loyer, endommagez l'appartement ou la maison, si trop de personnes

vivent dans le logement ou si vous ne vous conformez pas au bail. Pour en savoir davantage à propos de la responsabilité des propriétaires et des locataires, regardez sur Internet à [www.irac.pe.ca](http://www.irac.pe.ca).

## Assurance de locataire

La plupart des propriétaires n'exigent pas que vous possédiez une assurance de locataire. Vous pourriez vouloir en acheter une, ce qui vous permettrait de

remplacer vos possessions si elles sont détruites par le feu ou volées.

Vous pouvez obtenir plus d'information auprès d'une compagnie d'assurances locale ou en regardant sur Internet à [www.ibc.ca](http://www.ibc.ca).

## Votre bail

Lorsque vous louez une maison ou un appartement, le propriétaire voudra probablement que vous signiez un bail. Un bail est un document ayant force obligatoire. C'est un contrat à l'effet que vous allez vivre dans la maison ou l'appartement durant une certaine période de temps, habituellement 12 mois ou une année. Le bail contient également des renseignements tels que :

- le moment où les paiements sont dus;
- les animaux de maison;
- si vous avez le droit d'avoir un lit d'eau;
- combien de personnes peuvent vivre là;
- ce dont vous êtes responsable.

Lisez le bail attentivement. Vous et le propriétaire signerez le bail. Si vous déménagez avant la fin du bail, vous pourriez avoir à payer le loyer jusqu'à la fin du bail.

### Rappel

-----  
**Vous êtes le locataire  
et la personne à  
qui vous versez de  
l'argent est votre  
propriétaire.**

## Animaux de maison

Plusieurs propriétaires ne permettent pas les animaux de maison dans leurs maisons ou appartements. Lisez le bail et assurez-vous de comprendre ce qu'on y dit à propos des animaux de maison. Demandez à votre propriétaire avant de vous procurer un animal.

## Services publics et accessoires

- **Chauffage** – Le coût du chauffage de votre appartement fait habituellement partie de votre loyer. Si l'appartement est annoncé comme « chauffé », cela signifie que le coût du chauffage est inclus dans le loyer. Assurez-vous que vous êtes au courant s'il est inclus ou non.

À l'Î.-P.-É., il y a deux moyens répandus de chauffer un bâtiment : le chauffage à l'électricité, qui n'est pas inclus d'habitude dans le loyer et le chauffage à l'huile qui est inclus d'habitude.

- **Eau chaude** – Le coût de l'eau chaude est inclus d'habitude dans le prix du loyer.
- **Éclairage/électricité** – En général, le locataire est responsable du paiement de l'électricité. Le coût dépend de la quantité que vous utilisez. Vous aurez besoin d'ouvrir un compte auprès de Maritime Electric. Allez les voir au 180, rue Kent (Charlottetown) ou téléphonez au 1-800-670-1012.

Pour réduire la facture d'électricité, éteignez vos lumières et vos appareils électroménagers lorsque vous ne vous en servez pas. Parfois, vous pouvez perdre le courant à cause de la température, mais habituellement c'est pour une courte période de temps.

- **Téléphone** – La plupart des gens au Canada ont un téléphone. C'est pratique en cas d'urgence. Le coût n'est pas couvert par le propriétaire. Vous aurez besoin d'ouvrir un compte auprès d'une compagnie de téléphone. Plus de renseignements à la page 15.
- **Télévision par câble** – La plupart des gens au Canada possèdent une télévision. À l'aide d'une petite antenne reposant sur votre télévision, vous serez capable de recevoir deux ou trois canaux. Cela coûte environ 20 \$. Pour recevoir plus de canaux, vous aurez besoin d'ouvrir un compte auprès d'un service de TV par câble. Pour cela, téléphonez à Eastlink au 367-2800 ou à Aliant au 1-800-565-4737.
- **Service Internet** – Bien des gens à l'Î.-P.-É. ont le

service Internet dans leur maison. C'est pratique pour les informations, les spectacles, pour garder le contact avec les amis et la famille, et pour chercher du travail. Si vous avez un ordinateur, et désirez vous connecter à Internet, vous aurez besoin d'ouvrir un compte avec un fournisseur de service Internet. Plus d'information à la page 15.

## Chambre et pension

C'est un arrangement par lequel votre propriétaire fournit une chambre à coucher, les repas et la plupart des services publics. Cela convient parfois aux personnes qui vivent seul.

## Sous-location

Vous pourriez peut-être sous-louer un appartement ou une maison d'un locataire. Un locataire pourrait vouloir sous-louer s'il :

- a un bail qui n'est pas terminé ou
- quitte pour un certain temps et veut revenir plus tard.

Soyez certain de régler qui paie quoi et quelles sont vos responsabilités. C'est une bonne idée d'avoir une entente écrite que les deux signent et datent. Il s'agit d'une situation où on peut parfois faire baisser le prix.

## ACHAT D'UNE MAISON

Il y a des avantages à être propriétaire d'une maison. L'achat d'une maison est un investissement, et en même temps il vous permet d'acquérir des capitaux propres pour vous et votre famille. En 2005, le prix moyen d'une maison à Charlottetown était d'environ

140 000 \$. La moyenne nationale au Canada était d'environ 250 000 \$. Si vous achetez une maison :

- Une taxe de 1 % sera ajoutée au prix de vente. Cette taxe ne vous sera pas chargée s'il s'agit de votre première maison et que le prix est inférieur à 200 000 \$.
- C'est une bonne idée de faire inspecter la maison. Regardez dans les pages jaunes sous « Home Inspection Services ». L'inspecteur cherchera des choses comme les fissures dans les fondations, les fuites, la plomberie et le filage. Cette inspection peut coûter environ 300 \$.

- Vous aurez besoin d'un avocat pour vous assurer que l'achat est légal. En général, l'avocat enregistrera l'acte de vente et l'hypothèque. Vous pouvez comparer les prix à différents cabinets d'avocats. Les frais peuvent atteindre 1 000 \$ ou davantage.
- Le vendeur est responsable du plein d'huile dans le

### Fait en bref

-----  
**Savez-vous comment répondre au téléphone?**

**Quand le téléphone sonne, vous soulevez le casque d'écoute et dites : « Allô ». L'autre personne posera une question comme : « Pierre est-il là? » Vous pouvez ensuite dire : « Oui, une minute s'il vous plaît. » Si Pierre n'est pas là, vous pourriez dire : « Non, il n'est pas ici dans le moment, puis-je prendre le message? »**

**Fait en bref**

-----  
**Rappelez-vous lorsque vous utilisez le téléphone, la touche « carré » est celle qui ressemble à (#) et la touche « étoile » ressemble à (\*).**

- réservoir, mais le prix est ajouté à celui de la maison, à moins que vous preniez un différent arrangement.
- Si la maison a sa propre alimentation en eau, vous devez faire analyser l'eau. Ce n'est pas nécessaire de le faire si vous êtes branché à l'alimentation en eau de votre ville ou municipalité.
  - Il pourrait y avoir d'autres frais comme des frais d'évaluation et d'assurance hypothèque.
  - Quand vous achetez une maison, vous devez d'abord payer 5 % du prix. Cela s'appelle le « versement initial ». Ensuite vous devrez faire des versements mensuels d'hypothèque.
  - Chaque année, vous devrez payer une taxe foncière. Le montant varie selon le type de maison et sa localisation.

Si vous avez besoin de conseils, communiquez avec un agent immobilier. Regardez sur Internet à [www.peirea.com](http://www.peirea.com) ou dans les pages jaunes sous « Real Estate ».

**Où trouver des maisons à vendre**

- La section des annonces classées du journal.
- Regardez sur Internet à [www.peirea.com/members.htm](http://www.peirea.com/members.htm) ou [www.mls.ca](http://www.mls.ca).
- Il y a également des maisons à vendre par le propriétaire. Vous pouvez trouver des affiches sur les propriétés ou sur les panneaux d'affichage dans les centres commerciaux ou les lieux publics.
- Le *PEI Real Estate Guide* est publié chaque jeudi dans *The Guardian*. On y trouve des images, des localisations, des descriptions et des prix.

**Journées portes ouvertes**

Souvent, les agents immobiliers ont une journée portes ouvertes les samedis ou dimanches. C'est une bonne façon de voir l'intérieur d'une maison et de poser des questions. La liste des journées portes ouvertes apparaît dans la section des annonces classées du journal ou vous pouvez voir, près de la maison, sur la rue, une affiche disant « open house ».

**Services publics et accessoires**

Quand vous achetez une maison, vous devez faire vos propres arrangements pour l'électricité, le téléphone, la télévision, Internet et l'huile à chauffage.

**Élimination des déchets – Programme Waste Watch**

L'Î.-P.-É. a un programme Waste Watch qui exige que chacun trie ses déchets. Le gouvernement fournit à chaque maison et appartement des bacs extérieurs pour les déchets et le compost. Le papier, le métal et le verre vont dans des sacs bleus. Pour des instructions complètes et les dates de collecte, communiquez avec la Société de gestion des déchets de l'Île. Regardez sur Internet à [www.iwmc.pe.ca](http://www.iwmc.pe.ca) ou téléphonez au 1-888-280-8111.

**Sécurité-incendie**

Chaque maison et appartement devraient posséder des détecteurs de fumée en bon état. Certains appareils détectent le monoxyde de carbone et la fumée. Le commissaire des incendies recommande d'acheter ce type. Les détecteurs de fumée coûtent de 10 \$ à 60 \$, et on peut s'en procurer un dans un grand magasin ou une quincaillerie.

Vous devriez avoir un plan d'évacuation en cas de feu. Connaissez bien tous les points de sortie de votre maison ou de votre appartement. Ce sont vos fenêtres aussi bien que vos portes. Certaines personnes possèdent une échelle d'évacuation. À l'automne et au printemps, c'est une bonne idée de changer les piles des détecteurs de fumée et de pratiquer l'utilisation de l'échelle avec votre famille.

**Assurance sur la maison**

Si vous avez une hypothèque, vous devrez prendre une assurance sur la maison. Nous recommandons cela à tout le monde. Cela vous protège, ainsi que votre famille et vos invités. Cette assurance peut protéger vos investissements et protéger votre famille contre les actions en justice s'il arrive un accident. Quand vous possédez une maison, vous êtes responsable de la sécurité de toute personne se trouvant sur votre propriété.

**Analyse de l'eau**

L'Î.-P.-É. a un approvisionnement d'eau sécuritaire, mais il peut y avoir des problèmes. Si vous croyez que votre eau pourrait être impropre à la consommation, vous pouvez la faire analyser. Téléphonez à Accès Î.-P.-É. sans frais au 1-866-368-5044.

**Fait en bref**

-----  
**On suggère aux acheteurs de maison de faire analyser l'eau. Un test pour les bactéries coûte 25 \$. Un test pour les produits chimiques coûte 50 \$.**



## TRANSPORT

La plupart des gens à l'Î.-P.-É. voyagent en automobile. La présente section du guide contient des renseignements pour ceux et celles qui veulent conduire.

### Permis de conduire international

- Le permis de conduire international (PCI) est valide à l'Î.-P.-É. pour 120 jours si vous ne travaillez pas ou si vous n'avez pas de travail. Vous pouvez seulement l'utiliser avec un permis de conduire valide de votre juridiction d'origine.

**Fait en bref :**  
Il y a 3 paliers de gouvernement au Canada : fédéral, provincial et municipal.

- Si vous travaillez ou avez un emploi, votre PCI n'est valide que pour 10 jours.
- Si votre permis de conduire original est du Canada, des É.-U., de l'Autriche, de l'Allemagne ou de la Suisse, alors vous pouvez obtenir un permis de conduire de l'Î.-P.-É. sans passer d'examen de conduite.
- Si votre permis de conduire original n'est pas d'un de ces pays, ou si vous n'avez jamais eu de permis, vous devez alors :
  - prendre des leçons d'une école de conduite. Cela peut diminuer le coût de votre assurance. Vous pouvez trouver la liste des écoles de conduite dans les pages jaunes ou regardez sur Internet à [www.gov.pe.ca](http://www.gov.pe.ca) et tapez « Driving Instruction Programs » dans la boîte de recherche. Les écoles de conduite vous enseigneront les règles et les situations d'urgence. Ensuite il y aura un examen de conduite. Lorsque vous passez l'examen, vous pouvez obtenir un permis de conduire de l'Î.-P.-É.
  - L'autre option consiste à communiquer avec Accès Î.-P.-É. et à subir un test écrit. Lorsque vous passez le test écrit, vous pouvez prendre un examen de conduite. Vous devrez fournir votre propre véhicule. Lorsque vous passez l'examen de conduite, vous obtenez un permis de conduire de l'Î.-P.-É.

*Note : Il s'agit de lignes directrices et elles ne s'appliquent pas à tout le monde. Des choses comme les dossiers de conduite et votre âge peuvent changer les règles d'obtention d'un permis de conduire de l'Î.-P.-É.*

Il y a des avantages à posséder un permis de conduire de l'Î.-P.-É., car certains employeurs l'exigent. Nous vous recommandons d'obtenir un permis de conduire même si vous ne prévoyez pas acheter d'auto.

### Immatriculation de votre véhicule

Si vous possédez un véhicule, vous devez alors l'immatriculer. Lorsque vous immatriculez un véhicule, vous devez :

- être résidant de l'Î.-P.-É.;
- être en possession du contrat de vente. Il s'agit d'un document qui fait état du prix, de la marque et du modèle de l'auto, de son numéro de série et du nom complet du vendeur;
- montrer la preuve que vous avez acheté une assurance automobile;
- montrer la preuve d'inspection du véhicule.

Les automobiles doivent être immatriculées chaque année à la date d'anniversaire du propriétaire.

### Assurance

Tout véhicule doit être assuré.

L'assurance de base s'appelle responsabilité civile. Elle se divise en trois parties :

- **Assurance individuelle** – Cela vous assure si vous conduisez votre véhicule et que vous frappez soit une automobile, une personne ou un bâtiment. Cette assurance couvre les dommages que vous avez causés, mais elle ne couvre pas votre véhicule. Si vous êtes impliqué dans un accident dont vous n'êtes pas responsable, alors votre véhicule est couvert.
- **Protection de la famille** – Cela vous assure ainsi que tous les passagers du véhicule.
- **Garantie non-assurance des tiers** – Cela vous assure ainsi que vos passagers et votre véhicule si un autre automobiliste qui a causé l'accident n'a pas d'assurance.

L'assurance tous risques est un autre choix. Cela vous protège contre le feu, le vol et les collisions. La réparation d'un pare-brise abîmé sera également payée.

*NOTE : Si vous achetez ou louez un véhicule et faites toujours des versements, on exige en général que vous ayez plus d'assurance que l'assurance responsabilité civile de base.*

Si le véhicule que vous conduisez a une collision, vous devez montrer à l'autre conducteur votre adresse à la maison, votre numéro de permis de conduire, l'immatriculation et l'assurance. Vous devriez obtenir les mêmes renseignements de l'autre conducteur et les écrire. Si quelqu'un a vu l'accident, demandez-lui son nom et numéro de téléphone. Si vous croyez que les dommages dépassent 1 000 \$, appelez la police. Si quelqu'un est blessé, alors composez le 911.

## Certaines lois au sujet de la conduite

- Vous devez être âgé de 16 ans ou plus pour obtenir un permis de conduire de l'Î.-P.-É.
- Il est très dangereux de conduire si vous avez consommé de l'alcool, et cela est défendu. L'Î.-P.-É. prend cela très au sérieux et des amendes sont rattachées à un tel geste. La limite légale pour un jeune de moins de 19 ans est zéro. La limite légale pour un adulte est .08 % (il s'agit du pourcentage d'alcool présent dans votre sang). Une règle générale consiste à ne jamais boire plus d'une consommation par heure. Une consommation peut être une bière, une once de spiritueux ou un verre de vin. Si vous êtes dans le doute, demandez à quelqu'un d'autre de conduire ou prenez un taxi.
- La limite de vitesse sur toutes les voies routières est affichée sur la droite de la route. Ces affiches sont blanches et les chiffres sont noirs. Ils montrent la vitesse légale maximale en kilomètres à l'heure.
- Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire pour tous les passagers.
- Chaque année les véhicules doivent passer une inspection de sécurité.
- Si vous voyez une ambulance, un camion d'incendie ou une voiture de police s'approcher avec des lumières clignotantes, réduisez votre vitesse à la moitié de la vitesse affichée ou immobilisez votre véhicule sur la droite jusqu'à ce que le véhicule d'urgence soit passé.
- NE dépassez PAS un autobus scolaire dont les feux clignotent.
- Les bébés doivent avoir un siège d'auto bien ajusté jusqu'à ce que leur poids atteigne 40 livres.

Ce qui précède est la loi. Si vous enfoncez la loi vous devrez payer une amende, le coût de votre assurance augmentera et vous accumulerez des points d'inaptitude.

Pour en savoir davantage sur les lois et les règles s'appliquant à la circulation, regardez sur Internet, à [www.gov.pe.ca](http://www.gov.pe.ca) et utilisez les mots « Driving on PEI » dans la boîte de recherche.

## Points d'inaptitude

Si vous enfoncez une loi de la circulation, vous accumulez des points d'inaptitude. Si vous en accumulez six, vous recevrez une lettre d'avertissement. Après neuf points, vous devez passer une entrevue avec la Division de la sécurité routière. Si vous accumulez 12 points d'inaptitude, vous perdrez votre permis pour trois mois et serez mis en probation pour deux ans. Vous accumulerez un plus grand nombre de points d'inaptitude pour des infractions plus sérieuses à la circulation.

## Location d'une auto

Si vous avez un permis de conduire valide et êtes âgé d'au moins 25 ans, vous pouvez louer une auto.

- Les compagnies de location chargent à la journée.
- Vous pouvez avoir à payer un supplément si vous conduisez plus qu'une certaine distance.
- Lisez bien le contrat et soyez conscient des frais supplémentaires qu'on peut vous charger.
- Vous pouvez acheter de l'assurance supplémentaire moyennant certains frais.

## Achat d'une auto

Plusieurs Canadiens possèdent leur propre auto. Plusieurs employeurs exigent que vous possédiez votre propre moyen de transport. Vous pouvez trouver une voiture à acheter dans :

- la revue *Buy, Sell and Trade*. Regardez sur Internet, à [www.peibst.ca](http://www.peibst.ca);

- la section des annonces classées du journal *The Guardian*. Regardez sur Internet, à [www.theguardian.pe.ca](http://www.theguardian.pe.ca);

- le parc d'autos virtuel de *Magic 93*. Regardez sur Internet, à [www.magic93.pe.ca](http://www.magic93.pe.ca);

- *Le Auto Trader*. Regardez sur Internet, à [www.autotrader.ca](http://www.autotrader.ca);

- Il existe plusieurs concessionnaires de voitures neuves et usagées à l'Î.-P.-É. Regardez dans les pages jaunes sous « Automobile Dealers – New Cars ». Les vendeurs d'autos neuves vendent également des autos usagées.

### Fait en bref

-----

Savez-vous ce que le drapeau de l'Île-du-Prince-Édouard représente? Le lion est le lien à l'Angleterre et les trois chênes à gauche représentent les trois comtés. Le grand chêne est le gardien (Canada) posant le regard sur l'Île-du-Prince-Édouard



## Location d'auto

La location d'auto est différente de l'achat. Elle ressemble à la location d'une maison par rapport à l'achat d'une maison. Il existe deux options : le bail de « location-achat » et la location « de base ». Lorsque vous louez une auto, vous faites des paiements mensuels qui d'habitude durent quatre ans.

Dans le cas de **location-achat**, le concessionnaire demeure propriétaire de l'auto pendant que vous faites les paiements. Une fois que les paiements sont terminés, vous payez un montant d'argent et l'auto vous appartient. Vous consentez à payer ce montant au début de votre bail.

Dans le cas de la **location de base**, une fois que les paiements sont terminés, vous retournez l'auto au concessionnaire.

## Le système de transport d'autobus de Charlottetown

À Charlottetown, il existe un système d'autobus servant au transport en commun. Vous pouvez obtenir un horaire d'un conducteur d'autobus ou regardez sur Internet à [www.thebus.ca](http://www.thebus.ca). Il s'agit là d'un moyen peu coûteux de voyager autour de Charlottetown. Un billet coûte 2 \$.

## Taxis

Les taxis sont populaires à l'Î.-P.-É. Vous pouvez téléphoner, et le taxi viendra vous prendre chez vous. Regardez dans les pages jaunes sous « Taxis ». Dans certains endroits comme les hôtels et les centres commerciaux, on trouve des téléphones gratuits pour faire venir un taxi. Ils sont situés en général à côté des téléphones payants.

## Navettes

Une navette est une fourgonnette qui transporte un groupe de personnes. Il y a des navettes qui se rendent aux différents parcs nationaux, aux attractions touristiques et aux autres communautés. Regardez dans les pages jaunes sous « Shuttle Service ».

## Bicyclettes

Une bicyclette est un moyen peu coûteux de voyager. Vous pouvez en acheter une dans un grand magasin ou dans une magasin d'articles de sport. La revue *Buy, Sell and Trade* annonce souvent des bicyclettes à vendre. Si vous désirez louer une bicyclette, regardez sur Internet à [www.gov.pe.ca](http://www.gov.pe.ca) et écrivez « Bike Rentals and Tours » dans la boîte de recherche.

Pour faire de la bicyclette à l'Î.-P.-É. vous avez l'obligation légale de porter un casque.

Lorsque vous faites de la bicyclette, utilisez les mêmes règles routières que pour la conduite d'une auto. Promenez-vous du même côté de la rue que les autos et obéissez aux panneaux de signalisation comme elles le font. Évitez de circuler sur les trottoirs.

## Voyager en dehors de l'île

Si vous prévoyez voyager, il existe trois façons de quitter l'Î.-P.-É. : l'avion, le traversier ou le pont de la Confédération.

### • Par avion

L'aéroport de Charlottetown est le seul aéroport de passagers à l'Î.-P.-É. Pour communiquer avec l'aéroport de Charlottetown, regardez sur Internet à [www.flypei.com](http://www.flypei.com). Au moment de publier ce guide, il y avait des vols vers Halifax, Toronto et Montréal au Canada, et vers Detroit aux États-Unis. *Prince Edward Air* vole vers d'autres aéroports locaux et des communautés de l'est du Canada. L'aéroport international le plus rapproché est l'aéroport international de Moncton, au Nouveau-Brunswick.

### • Par traversier

L'Î.-P.-É. possède deux ports de traversier.

- Le traversier de Wood Islands voyage vers la Nouvelle-Écosse. Pour consulter l'horaire, regardez sur Internet à [www.peiferry.com](http://www.peiferry.com) ou téléphonez au 1-800-565-0201. La traversée dure de 65 à 75 minutes. Les frais d'utilisation du traversier ne sont payés que du côté de l'Î.-P.-É.
- La traversée de Souris aux Îles de la Madeleine dure cinq heures. Les frais d'utilisation sont payés des deux côtés. Pour consulter l'horaire, regardez sur Internet à [www.ctma.ca](http://www.ctma.ca) ou téléphonez au 1-888-968-3278.

### • Par le pont de la Confédération

Le pont de la Confédération est le plus long pont au monde sur des eaux couvertes de glace. Il couvre une distance de 13 km entre Borden-Carleton, à l'Î.-P.-É., et la côte du Nouveau-Brunswick. Les frais d'utilisation ne sont chargés qu'au moment de quitter l'île. Pour connaître le montant, regardez sur Internet à [www.confederationbridge.com](http://www.confederationbridge.com) ou téléphonez au 1-888-437-6565.

## Choisir le pont ou le traversier

Le pont est plus rapide et sans horaire. Le traversier charge un peu plus, mais vous ne dépensez pas d'essence et ne faites pas rouler votre voiture. Le **traversier vous permet également de vous reposer de la conduite.**



## NOURRITURE ET MAGASINAGE

### Achat de nourriture

- Il n'y a pas de taxe provinciale de vente (TPV) sur les épiceries à l'Î.-P.-É. Certains des articles taxés sont : les bonbons, le soda, les assiettes de papier, le papier d'emballage alimentaire, les mets à emporter ou la nourriture dans un restaurant.
- Les grands supermarchés comme Atlantic Superstore, Sobeys, Co-op Foods, Save Easy, IGA et Price Chopper sont souvent moins coûteux que les magasins spécialisés ou les dépanneurs.
- Les magasins spécialisés offrent des produits de pays étrangers. Ils peuvent coûter plus cher, notamment :
- Pin Yuan Canada, sur l'avenue Belvedere (Asiatique, Chinois, Thaïlandais) 892-8888;
- Brighton Clover Farm sur Century Terrace (Libanais, Moyen-Orient) 894-6227;
- Bulk Barn, 465, av. University 894-7400;
- Root Cellar, 34, rue Queen 892-6227.

La plupart des supermarchés offrent des produits de pays étrangers.

- Les dépanneurs ou magasins du coin vendent une variété de produits. Ils sont ouverts tard et peuvent être situés près de chez-vous, mais leurs prix sont en général plus élevés que les prix dans les grands magasins.
- Le marché des fermiers offre des produits alimentaires locaux et de l'artisanat. Vous pouvez y trouver des aliments frais produits localement. Le marché n'est ouvert en général que les samedis. Regardez dans les pages jaunes sous « Farmers Markets ».

### Cuisson et conservation des aliments

La viande et les fruits de mer que vous achetez au Canada sont inspectés à des fins de sécurité. Si vous ne faites pas cuire la viande le même jour que vous l'avez achetée, nous vous recommandons de la congeler. Quand vous dégelez la viande, nous vous recommandons de la faire dégeler durant la nuit au réfrigérateur. Plusieurs produits ont une étiquette portant des indications sur les températures de cuisson sécuritaires et les conditions de conservation des aliments.

### Fonctionnement des appareils

Il est important de savoir comment utiliser vos appareils de cuisine. Si vous n'êtes pas certain, demandez au magasin où vous avez acheté l'appareil. Vous pouvez également demander à la PEI Association for Newcomers to Canada.

### Restaurants

Quand vous choisissez de manger au restaurant, la facture peut grimper rapidement. Les prix du menu ne comprennent pas la taxe de 16,6 %. Certains restaurants ont un menu à l'extérieur de sorte que vous pouvez voir les prix avant d'entrer.

Il est également normal de donner un pourboire au serveur. Sur la facture, il y a un sous-total avant taxe. La plupart des gens donnent un pourboire de 10 % à 20 % du sous-total. Si vous n'avez pas aimé le service, alors vous pouvez donner un plus petit pourboire ou rien laisser. Dans les restaurants où vous emportez la nourriture, il n'est pas normal de donner un pourboire. Cela s'applique également aux restaurants à service rapide.

À l'Î.-P.-É., il existe des restaurants servant des aliments de différents pays et cultures comme :

- Asiatique
- Cantonais
- Chinois
- Italien
- Japonais
- Libanais
- Mexicain
- Écossais
- Sichuan
- Thaïlandais
- Africain

### Jardins communautaires

Les jardins communautaires sont des pièces de terre où vous pouvez cultiver vos propres fruits et légumes gratuitement. Communiquez avec votre hôtel de ville ou salle communautaire pour savoir où se trouve le jardin communautaire le plus près de chez-vous.

#### Fait en bref

À l'Î.-P.-É., vous devez trier vos déchets. Il y a deux bacs et deux sacs. Le bac vert (compost), le bac noir (déchet), un sac bleu pour le papier et un sac bleu pour le métal, le plastique et le verre.

## Magasinage

Rappelez-vous, la taxe de vente est chargée sur la plupart des articles. Le prix final est plus élevé que celui qui apparaît sur la boîte ou sur la tablette.

- **Ventes** – La plupart des magasins ont des ventes. Un prix de vente peut signifier qu'un certain pourcentage est enlevé (par exemple, moins 20 %), ou une valeur en dollars (moins 10 \$), ou à l'achat de plusieurs articles (achetez en trois et obtenez en un gratuit) ou sans taxe.
- **Marchandage** – Au Canada, lorsque vous achetez quelque chose dans un magasin, il n'est pas normal de marchander ou de faire baisser le prix. Vous pouvez faire baisser le prix si vous achetez :
  - un chat;
  - une maison;
  - un article usagé en dehors d'un magasin, par exemple dans un marché aux puces, une vente de garage ou dans la revue *Buy, Sell and Trade*.
- **Publicité** – La publicité peut être mensongère. Posez des questions au sujet des frais supplémentaires ou des parties supplémentaires qui doivent être achetées.
- **Reçus** – Lorsque vous achetez quelque chose, vous obtenez un reçu. C'est une preuve d'achat qui montre l'article que vous avez acheté, quand, où, et combien vous l'avez payé. Il est important de conserver vos reçus. Si vous avez besoin de retourner votre achat, apportez votre reçu et l'emballage au magasin. Dans la plupart des endroits, vous pouvez retourner vos articles, s'il n'ont pas été utilisés, dans les 10 jours. Cela peut varier de magasin en magasin. Si l'article se brise ou s'il est défectueux, la garantie est probablement d'un an. Posez la question à l'endroit où vous avez acheté l'article.
- **Magasins d'articles usagés** – On les appelle également magasins de seconde main. Ces magasins vendent plusieurs produits comme des vêtements et des appareils à fort rabais. Les produits peuvent ne pas être aussi bons que des neufs, mais plusieurs magasins offrent des garanties. En voici quelques-uns : Frenchy's, Cash Converters, Value Village et Froggies.
- **Marchés aux puces** – Les marchés aux puces sont des endroits où les gens vendent des produits usagés. En général, ils ont lieu les dimanches. Surveillez les journaux locaux pour les heures d'ouverture et l'endroit.

## Heures de magasinage

À l'Î.-P.-É., les magasins ouvrent habituellement à 8 h ou 9 h et ils ferment à 17 h ou 18 h. Les grands magasins ou les supermarchés ferment à 21 h ou 22 h. Les magasins sont fermés le dimanche sauf quelques magasins spécialisés ou les dépanneurs et les pharmacies. La plupart des magasins sont fermés les jours fériés suivants :

- Jour de l'An
- Vendredi Saint
- Fête de la Reine
- Fête du Canada
- Fête du Travail
- Jour de l'Action de grâces
- Jour du Souvenir
- Jour de Noël
- Lendemain de Noël



## Fait en bref

Saviez-vous que la plupart des enfants croient dans la fée? Lorsqu'un enfant perd une dent de lait, on la place en dessous de son oreiller quand il va se coucher. Au milieu de la nuit, la fée (vous) prendra la dent et placera un petit montant d'argent là où se trouvait la dent.

**Téléphone**

• **Numéros de téléphone d'urgence** – Appelez 911 pour les urgences. **N'appellez pas pour demander de l'information.** Composez le 911 :

- s'il survient un sérieux accident d'auto;
- si quelqu'un est blessé ou se fait blesser;
- si un crime sérieux est commis;
- si une maison prend feu.

Le numéro de l'urgence de l'hôpital Queen Elizabeth est le 894-2200. Pour le numéro de l'urgence des hôpitaux à l'extérieur de Charlottetown, regardez dans les pages bleues de l'annuaire téléphonique. Il y a un endroit au début de l'annuaire où vous pouvez écrire les numéros d'urgence locaux.

• **Numéros sans frais** – Lorsque vous signalez un numéro sans frais, il n'y a pas de frais d'interurbain. Ces numéros commencent par 1-800, 1-888, 1-877 et 1-866.

• **Numéros avec frais** – Les numéros commençant par 1-900 entraînent des charges au-dessus du taux normal. Il y a également une charge attachée au numéro d'assistance-annuaire 411. Vous pouvez appeler l'assistance-annuaire moyennant un frais minime si vous ne pouvez pas trouver un numéro dans l'annuaire téléphonique.

• **Compagnies téléphoniques** – À l'Î.-P.-É., il existe trois fournisseurs de services téléphoniques : Aliant, Island Service Network et Eastlink. Vous pouvez vérifier le taux qui vous convient le mieux.

• **Cartes téléphoniques à puce** – Ces cartes offrent des taux d'appel interurbain bon marché. Vous achetez une carte téléphonique à puce et vous pouvez appeler jusqu'à ce que le temps soit épuisé. La plupart des magasins vendent de telles cartes.

• **Téléphones cellulaires**  
– Ces téléphones ou « téléphones mobiles » n'utilisent pas de fil et peuvent être utilisés partout. Il y en a deux types : téléphones cellulaires prépayés et téléphones cellulaires à contrat. Les téléphones cellulaires prépayés fonctionnent à l'achat d'une carte prépayée. Quand vous utilisez votre cellulaire on vous charge pour

chaque appel. Vous n'avez pas à faire de paiement mensuel. Cela peut être le meilleur choix pour quelqu'un qui n'utilise pas beaucoup le téléphone.

Les téléphones cellulaires à contrat offrent des rabais mais vous devez signer un contrat. Vous recevez une facture mensuelle pour la durée du contrat. Plus le contrat est long, meilleurs sont les épargnes sur le prix d'achat du téléphone. En général, l'utilisation de ces téléphones est gratuite durant certaines parties du jour.

• **Téléphones publics** – Les téléphones publics ou « cabines téléphoniques » sont situés sur les coins de rue et dans les centres d'achat. À l'Î.-P.-É., l'utilisation des téléphones publics coûte 0,25 \$. Vous pouvez utiliser des pièces de 5, 10 ou 25 sous pour réunir les 25 sous nécessaires pour faire un appel local. Si vous avez besoin de faire un appel interurbain ou un appel à frais virés, signalez « 0 » et le téléphoniste vous aidera.

• **Annuaire téléphonique** – L'annuaire téléphonique de l'Î.-P.-É. est divisé en trois sections : les pages blanches, les pages bleues et les pages jaunes.

• **Les pages blanches** sont triées par le nom de famille des personnes en ordre alphabétique. Les deux premières sections des pages blanches sont Charlottetown suivie de Summerside. Par la suite, les communautés sont triées par ordre alphabétique. Si vous ne pouvez pas trouver la communauté que vous cherchez, regardez dans l'index des communautés au début de l'annuaire. L'index suggère la municipalité où chercher. Les plus petites communautés sont parfois groupées ensemble en une communauté.

**Les pages bleues** sont les listes du gouvernement. La plupart des services offerts par le gouvernement y apparaissent.

**Les pages jaunes** font la liste des commerces et services présents à l'Î.-P.-É. Vous pouvez également consulter les pages jaunes sur Internet. Regardez à [www.yellowpages.ca](http://www.yellowpages.ca).

**Ordinateurs**

Internet est une façon de communiquer en plein essor. Presque tous les commerces et services ont un site Web. Les employeurs peuvent vous demander de faire une demande d'emploi en ligne ou par courriel. Tous devraient savoir comment utiliser l'ordinateur et Internet.

**Fait en bref**  
-----  
**Sur les panneaux routiers ou les adresses personnelles, vous pouvez voir les types de routes suivantes : rue, promenade (prom.), chemin (ch.), avenue (av.), ruelle, allée, croissant (cr.), rond-point ou terrasse.**



- **Courriel ou courrier électronique** – C'est le moyen le plus rapide et le moins coûteux d'envoyer du courrier. La plupart des personnes ont une adresse de courriel personnelle. Vous pouvez vous inscrire pour avoir une adresse de courriel et un site Web gratuits. Regardez à [www.hotmail.com](http://www.hotmail.com) ou à [www.yahoo.ca](http://www.yahoo.ca). Vous pouvez envoyer des photos, des vidéos et des lettres par courriel. Une adresse de courriel type ressemble à [info@peianc.com](mailto:info@peianc.com).
- **Apprentissage à Internet et à l'informatique** – Il y a plusieurs cours sur l'informatique et sur Internet pour les enfants et les adultes à l'Î.-P.-É. Le collège Holland offre une formation de base sur ordinateur et des ateliers sur Internet ([www.hollanc.pe.ca](http://www.hollanc.pe.ca)). Regardez dans les pages jaunes sous « Computer Training ».
- **Programme d'accès communautaire (sites PAC)** – Le gouvernement offre des points d'accès communautaires pour faire la promotion de l'apprentissage à Internet auprès du grand public. Les sites PAC offre l'apprentissage à Internet et à l'informatique. Ils permettent également d'utiliser l'ordinateur et Internet gratuitement. La plupart des gens à l'Î.-P.-É. demeurent à moins de 12 kilomètres d'un site. Pour obtenir une liste des endroits où sont situés les sites PAC, communiquez avec le centre de technologie de l'Atlantique au 566-7600.
- **Internet sans fil** – Si vous achetez un ordinateur portatif ou un bloc-notes, vous pouvez obtenir un service Internet gratuit à plusieurs endroits sans utilisation de câble. Cela s'appelle parfois « Wi-Fi ». Certains cafés offrent le Wi-Fi gratuit. Pour consulter la carte des endroits offrant Internet Wi-Fi, regardez sur Internet à [www.wificharlottetown.org](http://www.wificharlottetown.org).
- **Service Internet** – À l'Î.-P.-É., il y a trois fournisseurs Internet : Aliant, Eastlink et Island Service Network. Internet haute vitesse offre un meilleur service s'il est accessible où vous demeurez. C'est plus coûteux que le service à accès commuté qui est plus lent. Le coût du service Internet peut varier de 15 \$ à 45 \$ par mois. Si vous voulez le téléphone et/ou la télévision avec votre service Internet, alors vous pouvez économiser de l'argent avec un plan « groupé ». Ces paquets sont moins coûteux que si vous achetez tous vos services séparément.
- **Télévision** – Si vous avez une télévision à l'Î.-P.-É., vous pouvez capter au moins deux canaux. Presque toutes les régions de l'Î.-P.-É. ont accès à la télévision par câble. Cela vous permet de voir plusieurs autres

stations canadiennes et américaines. Il y a deux câblodiffuseurs : Aliant et Eastlink. N'oubliez pas de poser des questions au sujet des frais cachés et des rabais pour les services groupés. Au lieu de la télévision par câble, vous pouvez obtenir une antenne parabolique orientable. Ces antennes sont offertes par deux compagnies : Star Choice et Bell Express Vu.

- **Radio** – Plusieurs personnes écoutent la radio pour entendre de la musique, de la publicité, des nouvelles, la température et du divertissement. La radio est gratuite. Si l'électricité est coupée durant une tempête d'hiver, vous pouvez toujours utiliser un radio à pile pour écouter les nouvelles à jour et la musique. Les radios peuvent jouer sur deux bandes appelées AM et FM. La plupart des stations utilisent le signal FM parce qu'il est posséder un son plus clair. Il y a toujours des stations sur le cadran AM.

#### Stations de radio locales – Charlottetown

- CBAF FM français 88,8
- Magic 93.1 FM
- CFCY 95.1 FM
- CBC Radio One 96.1 FM
- Ocean 100.3 FM
- CBC Radio Two 104.7 FM
- K Rock 105.5 FM

#### Station de radio locale – Summerside

- C102 FM

#### Journaux

À l'Î.-P.-É., il existe plusieurs journaux de différentes régions. Plusieurs des journaux offrent un service de livraison à la maison. Vous pouvez téléphoner au journal pour voir si vous demeurez dans l'aire de livraison.

- **The Guardian** – *The Guardian* est le journal le plus important de l'Île. Il est produit à Charlottetown, du lundi au samedi. Ce journal comprend les nouvelles locales, nationales et internationales, les sports, la météo, une section communautaire, du divertissement et les annonces classées. Vous pouvez l'acheter chaque jour ou vous y abonner.
- **The Journal-Pioneer** – Il s'agit du deuxième journal en importance de l'Île. Il est produit à Summerside, mais on peut se le procurer partout à l'Île. Ce journal contient les mêmes sections que *The Guardian*.
- **The Eastern Graphic et The West Prince Graphic** – Ce sont deux petits journaux communautaires. Ils sont publiés tous les mercredis.

- **La Voix acadienne** – Seul journal de langue française à l'Î.-P.-É., il est imprimé le mercredi de chaque semaine.
- **The Northern Star** – Il s'agit d'un journal mondain publié à North Rustico.
- **The Buzz** – Il s'agit d'une revue mensuelle. On y trouve du divertissement, les festivals, les orchestres et autres renseignements sur l'Île. On trouve cette revue à bien des endroits à l'Î.-P.-É.
- **Buy, Sell and Trade** – Cette revue énumère des articles que les gens veulent acheter, vendre ou échanger. Vous pouvez y placer une annonce gratuitement. Pour obtenir de l'information, regardez sur Internet à [www.peibst.com](http://www.peibst.com).
- **The Penny Saver** – Cette revue mensuelle est publiée dans le comté de Prince. Vous pouvez y placer une annonce pour vendre des choses ou y offrir vos services. On peut se la procurer gratuitement, mais il faut payer pour y placer une annonce. Regardez sur Internet à [www.pennysaver.ca](http://www.pennysaver.ca).

Vous pouvez acheter d'autres journaux nationaux ou internationaux dans l'Île.

### Poste (courrier)

Un timbre pour une lettre de base à envoyer n'importe où au Canada coûte 51 sous plus taxe. Ce prix augmente chaque cinq ans. Le prix augmente également si vous voulez envoyer un article plus volumineux et plus lourd. Demandez au bureau de poste.

Vous pouvez également envoyer des colis par messagerie. Regardez dans les pages jaunes sous « Courrier Service ». La livraison rapide coûte plus cher.

Vous trouverez deux grosses boîtes aux lettres rouges dans certains endroits publics. Une sert au courrier de l'Î.-P.-É., l'autre au courrier sortant de l'Île.

La boîte de l'Île indique les différents codes postaux.

Comment disposer l'adresse sur votre enveloppe :

- **Première ligne** – Le prénom et le nom de famille du destinataire
- **Deuxième ligne** – Le numéro de rue et le nom de la rue où demeure le destinataire
- **Troisième ligne** – Le numéro de case postale, si tel est le cas.
- **Quatrième ligne** – La ville et la province ou l'État
- **Cinquième ligne** – Le pays et le code postal ou le code de zone

Placez un timbre sur le coin supérieur droit de l'enveloppe. Écrivez votre nom et votre adresse dans le coin supérieur gauche pour que la lettre vous soit retournée si le bureau de poste ne peut pas la livrer.

Le courrier est livré du lundi au vendredi. Le courrier n'est pas livré le samedi, le dimanche ou les jours fériés du gouvernement.



## SOINS DE SANTÉ

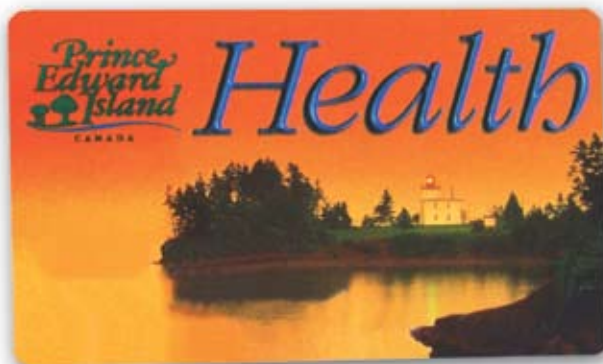
Au Canada, les soins de santé sont payés à l'aide de l'argent de nos impôts. Pour obtenir des soins de santé à l'Î.-P.-É., vous avez besoin d'une carte-santé. Cette carte vous permet d'obtenir la plupart des services de soins de santé gratuitement. Lorsque vous arrivez à l'Î.-P.-É., il est très important de demander cette carte aussitôt que possible. Lorsque vous l'obtenez, gardez-la sur vous en tout temps.

Pour demander votre carte-santé de l'Î.-P.-É., vous pouvez obtenir un formulaire de demande :

- d'un bureau de médecin;
- d'une pharmacie;
- d'un organisme au service des immigrants;
- ou en téléphonant au ministère de la Santé au 368-6130.

Lorsque vous remplissez le formulaire, vous aurez besoin de montrer votre :

- certificat de naissance;
- passeport;
- confirmation de résidence permanente (IMM 5292); ou
- une carte de résidence permanente.



Votre carte-santé ne sert qu'à vous. Chaque membre de votre famille a besoin de sa propre carte. Vous ne pouvez pas échanger votre carte avec personne. Si vous laissez quelqu'un utiliser votre carte ou si vous utilisez la carte d'une autre personne, vous pourriez perdre vos prestations de maladie. Vous pourriez faire face à des accusations criminelles et on pourrait vous demander de quitter le Canada.

### Qu'est-ce qui EST COUVERT par la Loi canadienne sur la santé?

Le système de santé fournit des services comme :

- la plupart des fournitures et services médicaux;
- les services infirmiers nécessaires;
- les chirurgies et fournitures chirurgicales nécessaires;
- la chambre d'hôpital, nourriture, et fournitures d'hôpital;
- la plupart des thérapies;
- la plupart des médicaments administrés à l'hôpital;
- les services d'obstétrique, notamment les soins prénatals et postnatals, soins aux nouveaux-nés ou toute complication de grossesse telle que fausse couche ou césarienne.

Pour obtenir la liste complète ou d'autres informations, téléphonez au ministère de la Santé de l'Î.-P.-É. au 368-6130.

### Qu'est-ce qui N'EST PAS COUVERT par la Loi canadienne sur la santé?

Le système de santé ne paie pas pour :

- les béquilles et autres appareils;
- les chambres semi-privées ou privées à l'hôpital;
- certains médicaments à prendre à l'extérieur de l'hôpital;
- les frais d'utilisation d'ambulance ou dépenses de voyage;
- les lunettes ou lentilles ou autres appareils tels que l'appareil auditif, les membres artificiels ou autres appareils
- les immunisations, vaccin antigrippal ou vaccin pour les voyages;
- les services dentaires;

D'autres choses ne sont pas comprises. Pour en savoir davantage, communiquez avec le ministère de la Santé au 368-6130.



## Trouver un médecin de famille

Faites d'abord une demande de carte-santé.

Pour obtenir un médecin de famille, vous serez placé sur une liste d'attente. Pour placer votre nom sur la liste d'attente, communiquer avec le ministère de la Santé au 1-902-838-0916. Dites-leur que vous aimeriez être placé sur la liste d'attente des médecins de famille. Vous pouvez également leur dire si vous préférez un médecin mâle ou femelle.

## Pendant que vous êtes sur une liste d'attente

Pendant que vous êtes sur une liste d'attente, vous pouvez toujours obtenir de l'aide médicale. Voici des centres médicaux qui offrent des cliniques sans rendez-vous :

- Charlottetown – Boardwalk Professional Centre – 368-2004
- Charlottetown – Polyclinic Professional Centre – 629-8810
- Central Queens Family Health Centre – 621-3050
- Cornwall – Cornwall Medical Centre – 566-2117
- Crapaud – Wholeness Family Clinic – 658-2000
- Parkdale Pharmacy – 894-4447
- Sherwood – Sherwood Medical Centre – 566-4734
- Souris Family Health Clinic – 687-7033
- Summerside Medical Clinic – 432-8181

Les cliniques ne sont pas faites pour les situations constituant un danger de mort, utilisez-en une si vous ne pouvez pas attendre votre médecin de famille OU si vous n'avez pas de médecin de famille.

## Traitement à l'urgence

Si vous avez une urgence, avez besoin de points de suture, avez un os brisé ou avez besoin d'attention médicale urgente, rendez-vous à l'hôpital. Si cela est très urgent, appelez le 911.

Note : Pour utiliser ces services, vous avez besoin de votre carte-santé. Gardez votre carte-santé sur vous en tout temps.

## Fait en bref

Il existe plusieurs types de counselling tels que : carrière, crédit et dettes, mariage, famille, personnel, gestion, santé mentale, grossesse, psychologique, social et stress. Pour vous renseigner, consultez les pages jaunes sous « Counselling Service ».

## Assurance-maladie supplémentaire

Vous pouvez acheter de l'assurance-maladie supplémentaire d'une compagnie privée. Cela peut aider à défrayer le coût des choses non couvertes par la *Loi canadienne sur la santé*. Vous pouvez acheter de l'assurance ou des plans médicaux supplémentaires qui vous accordent un rabais sur les médicaments. Selon votre niveau d'assurance, vous pouvez obtenir de l'aide pour les lunettes, les services dentaires, les fournitures médicales ou les frais de voyage pour soins médicaux. Vous pouvez trouver la liste des compagnies d'assurance dans les pages jaunes sous « Insurance ».

## Autres services de soins de santé

- Programme de santé à l'école
- Programme d'immunisation
- Classes prénatales
- Programme de soins dentaires pour les enfants
- Cliniques de santé mentale
- Organismes qui aident avec les problèmes de drogue, de tabagisme et d'alcoolisme
- Services de soutien communautaire

Pour en savoir davantage au sujet de ces services et d'autres, communiquez avec la PEI Association for Newcomers to Canada au 628-6009, ou regardez dans les pages bleues sous « Health ».

## Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI)

Le Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI) offre de couvrir les soins de santé urgents et essentiels. Si vous êtes un réfugié et n'avez pas de couverture provinciale de soins de santé, le PFSI peut vous aider avec :

- les soins dentaires d'urgence
- les examens de la vue et les lunettes
- certaines prescriptions de médicaments
- les examens médicaux
- les contraceptifs

Si vous êtes un réfugié, vous devriez faire une demande auprès du PFSI dès que vous arrivez.

La période d'attente peut être de 8 à 12 semaines.

Rendez-vous au bureau de l'immigration, au 134, rue Kent (Charlottetown) ou téléphonez au 1-888-242-2100. Ils vous donneront une photo d'identité et un document médical. Lorsque vous allez chez le médecin et à la pharmacie, vous devez apporter la photo et le document avec vous.

Les réfugiés demeurent admissibles à des prestations de soins de santé partielles après être devenus admissibles aux soins de santé de l'Î.-P.-É.

Le PFSI ne vous remboursera pas si vous avez déjà payé pour des services médicaux. Vous devez apporter le document médical et la photo avec vous à chaque visite.

### Avoir un enfant à l'Î.-P.-É.

Si vous attendez un enfant, soyez prévoyante et rappelez-vous que l'hôpital est là pour vous aider. Le système de soins de santé couvre les frais rattachés aux soins prénatals (avant la naissance) et postnatals (après la naissance). Après la naissance, vous devez :

- enregistrer la naissance
- obtenir un certificat de naissance
- demander un numéro d'assurance sociale pour le bébé

Dans les 30 jours suivant la naissance d'un enfant à l'Î.-P.-É., la naissance doit être enregistrée auprès des Statistiques de l'état civil. En général, cela se fait à l'hôpital après la naissance. Une fois que la naissance est enregistrée, une lettre de suivi est envoyée au(x) parent(s). Cette lettre s'appelle une confirmation de naissance. Si elle est retournée dans les 30 jours de la naissance, le parent peut modifier l'information apparaissant sur ce formulaire. La lettre vous donne également la chance de demander un certificat de naissance.



### Hymne national du Canada (O Canada!)

**O Canada! Terre de nos aïeux,  
Ton front est ceint de fleurons glorieux!**

**Car ton bras sait porter l'épée,  
Il sait porter la croix!**

**Ton histoire est une épopée  
Des plus brillants exploits.**

**Et ta valeur, de foi trempée,  
Protégera nos foyers et nos droits.**

**Protégera nos foyers et nos droits.**

**Counselling en matière de grossesse** – Si vous avez des questions ou des préoccupations à votre sujet ou au sujet de votre bébé, vous pouvez téléphoner à Birthright PEI, au 628-6028, ou regarder sur Internet à [www.birthright.org](http://www.birthright.org). Un autre groupe est Magical Child Pregnancy & Birth Support au 629-4833.

### Devenir un citoyen canadien

Après avoir vécu au Canada durant trois ans, vous pouvez être admissible à devenir un citoyen canadien si vous :

- avez vécu au Canada durant trois ans avec une carte de résident permanent;
- êtes âgé de 18 ans ou plus. Si vous avez moins de 18 ans, vous pouvez faire une demande en même temps que vos parents, ou encore, si vos parents sont déjà citoyens canadiens, vous pouvez faire une demande immédiatement, et vous n'aurez pas à attendre trois ans;
- connaissez le français ou l'anglais;
- passez un test écrit au sujet de l'histoire du Canada, la géographie et le système politique. Si vous avez moins de 18 ans, vous n'avez pas à passer le test.

Pour vous renseigner à fond, lire les lignes directrices et les formulaires, regardez sur Internet à [www.cic.gc.ca](http://www.cic.gc.ca).

**Garde d'enfant**

Les enfants de moins de 12 ans ne doivent jamais être laissés seuls. C'est la loi.

Plusieurs parents qui ont de jeunes enfants travaillent. Voici certains choix concernant la garde d'enfant :

- Amener votre enfant dans une garderie.
- Engager une gardienne d'enfants qui vient dans votre maison.
- Amener votre enfant chez une gardienne d'enfants.

**Écoles**

Si vous êtes un résidant de l'Î.-P.-É., l'école publique est gratuite. Les enfants peuvent fréquenter l'école s'ils sont âgés de 6 ans au plus tard le :

- 31 octobre pour l'année scolaire 2006-2007;
- 30 septembre pour l'année scolaire 2007-2008; et
- 31 août pour l'année scolaire 2008-2009.

La loi exige que les enfants de 7 à 16 ans fréquentent l'école. Le gouvernement paie pour l'école de la 1<sup>re</sup> à la 12<sup>e</sup> année.

Le système scolaire de l'Î.-P.-É. a trois niveaux d'écoles :

- école élémentaire – 1<sup>re</sup> à 6<sup>e</sup> année
- école secondaire de 1<sup>er</sup> cycle – 7<sup>e</sup> à 9<sup>e</sup> année
- école secondaire de 2<sup>e</sup> cycle – 10<sup>e</sup> à 12<sup>e</sup> année

À l'Î.-P.-É., il y a 65 écoles publiques anglaises et 6 écoles publiques françaises.

**Quelle école mon enfant devrait-il fréquenter?**

À l'Î.-P.-É., il y a trois commissions scolaires. La Commission scolaire de l'est dessert les personnes du comté de Queens et de Kings. La Commission scolaire de l'ouest dessert les personnes du comté de Prince. La Commission scolaire de langue française dessert les écoles françaises de l'Î.-P.-É.

Appelez l'une des commissions scolaires et demandez qu'on vous suggère à quelle école envoyer vos enfants. Les numéros de téléphone sont dans les pages bleues sous « Schools ».

Garçons et filles fréquentent les mêmes écoles et d'habitude mangent sur les lieux. Quelqu'un doit faire le lunch des enfants à la maison avant qu'ils quittent pour l'école, et ils doivent l'apporter à l'école avec eux.

L'année scolaire s'étend de septembre à juin. La journée à l'école commence vers 8 h ou 8 h 30 et se termine à 14 h 30 ou 14 h 45, du lundi au vendredi. Les écoles ont deux congés prolongés : la pause de décembre et la pause de mars.

**Choses à savoir à propos de l'école au Canada**

- Les écoles sont moins strictes au Canada que dans bien d'autres pays.
- Le personnel enseignant n'a pas le droit d'utiliser la punition physique.
- Normalement, le personnel enseignant n'a pas de contact physique avec les élèves.
- Le personnel enseignant aime rencontrer les parents.
- Les élèves ont le droit d'exprimer leurs opinions et leurs pensées.
- Il existe un haut degré de respect pour le personnel enseignant et pour l'apprentissage.
- Les enfants immigrants ont le droit de se faire instruire en anglais ou en français.
- Il est illégal de ne pas envoyer vos enfants à l'école au Canada.

*Note : Le gouvernement peut payer 60 heures de tutorat pour les enfants de moins de 18 ans qui sont inscrits à l'école publique. Si vous êtes plus âgé que 18 ans, le gouvernement peut vous payer des Cours de langue pour les immigrants au Canada (CLIC). Vous devriez d'abord visiter la PEI Association for Newcomers to Canada pour une évaluation en langue anglaise gratuite.*

**Écoles françaises**

Si votre enfant désire apprendre le français, il ou elle a des choix. L'Î.-P.-É. a six écoles françaises. Si votre enfant ne veut pas un apprentissage complet en français, les écoles anglaises offrent certains programmes en français.

**Information destinée aux parents**

Si votre enfant doit manquer une ou plusieurs classes, écrivez une note au personnel enseignant expliquant pourquoi. Ne gardez pas votre enfant à la maison à moins qu'il ou qu'elle soit malade, ait un rendez-vous chez le dentiste ou le médecin ou qu'il y ait une urgence dans la famille.



Communiquez avec le professeur de votre enfant si votre enfant :

- est malheureux à l'école;
- a besoin de plus d'aide en langues;
- ne comprend pas le travail à l'école;
- trouve le travail trop facile ou trop difficile;
- a des problèmes avec les autres élèves.

C'est une bonne chose de garder le contact avec le professeur. Vous n'avez pas à attendre que les problèmes se manifestent.

### L'école durant les mois d'hiver

Au cours des mois d'hiver, les tempêtes de neige ou d'autres conditions difficiles peuvent retarder l'ouverture de l'école ou la tenir fermée pour la journée. En général, vous serez averti de l'arrivée d'une tempête de neige par la radio. La radio vous informera des annulations d'école. La radio ne mentionnera pas le nom de l'école de votre enfant. Elle dira qu'une commission scolaire ou une famille d'écoles est fermée ou retardée. Il est possible que vous ayez à prendre des arrangements de gardienne si l'école est annulée.

### Organismes aidant les parents et les enfants

Voici la liste de quelques organismes qui aident les parents et les enfants :

- **La Fédération foyer-école de l'Î.-P.-É.** – Il s'agit d'un programme bénévole pour les parents. Cet organisme s'intéresse aux enfants et à leurs besoins à l'école et à la maison. N'importe qui peut devenir membre.
- **Ears and Eyes Neighbourhood Watch Program** – Il s'agit d'un programme destiné aux résidents d'un quartier. Ils gardent l'œil et l'oreille ouverts, pour surveiller les crimes ou autres problèmes. Ce groupe est en contact avec les services de police locaux. Si vous désirez devenir membre, communiquez avec votre service de police local.
- **Échec au crime** – Si vous voyez une personne en train de commettre un crime, téléphonez au 1-800-222-8477. Votre anonymat sera garanti et vous pourriez être admissible à recevoir un paiement comptant.



### Ce que les parents devraient savoir

- Où se trouvent leurs enfants, en tout temps
- Qui sont les amis de leurs enfants
- Où demeurent-ils et les environs

### Programme d'immunisation

Il s'agit d'un programme s'adressant aux enfants jusqu'à la neuvième année. L'immunisation donne à vos enfants des vaccins pour les protéger contre des maladies telles que la rougeole, les oreillons, la rubéole, la polio, le tétanos et la diphtérie.

### IMPORTANT

#### Choses que vos enfants devraient savoir

Apprenez à vos enfants :

- à connaître leur prénom et leur nom, ainsi que votre prénom et votre nom;
- à connaître leur adresse et leur numéro de téléphone;
- où aller en cas d'urgence;
- à ne jamais parler aux étrangers;
- à ne jamais monter à bord de l'auto d'un étranger même si l'étranger dit qu'il connaît leurs parents;
- à ne jamais accepter de bonbons ou de cadeaux des étrangers;
- à toujours jouer dans un endroit sécuritaire;
- à marcher en groupe, si possible;
- à toujours vous dire où ils se trouvent;
- à ne jamais jouer avec des allumettes ou à utiliser le poêle ou le fourneau.

## ÉDUCATION POSTSECONDAIRE

### Éducation aux adultes

Il existe plusieurs choix de programmes d'éducation aux adultes à l'Î.-P.-É. Ils vont de l'apprentissage de base de la langue aux études supérieures. Pour consulter la liste des écoles, voir « *Schools - Academic-Colleges & Universities* » ou « *Schools - Language* » dans les pages jaunes.

Si vous avez des questions, parlez à la PEI Association for Newcomers.

### Certains programmes qui se spécialisent dans l'anglais langue seconde (ALS) :

- LINC (Language Instruction for New Canadians) – tél. : 566-9628
  - Study Abroad Canada – tél. : 628-2379 ou visitez le 51, av. University, Charlottetown
  - Collège Holland – tél. : 1-800-446-5265
  - L'Université de l'Île-du-Prince-Édouard – tél. : 628-4353 ou visitez le 550, av. University, Charlottetown
  - Canadian Centre for Language Training – tél. : 628-1664 ou visitez le 51, av. University, Charlottetown
  - Linden English Tutoring Services – tél. : 393-4915
  - Spell Read Canada P.A.T. Learning Systems Inc. – tél. : 892-9645 ou visitez le Confederation Mall, rue Queen, Charlottetown
- Rappelez-vous que d'habitude vous devez payer pour l'éducation aux adultes.

#### Fait en bref

Saviez-vous que si vous voulez acheter un animal familial, il y en a dans les abris pour les animaux qui se cherchent une maison. ([www.peihumanesociety.com](http://www.peihumanesociety.com)) Ces animaux sont abandonnés par leurs propriétaires et se cherchent un foyer. Ils sont en bonne santé et ont reçu toutes leurs injections et vaccins. Mais vous pouvez également les acheter dans une animalerie.

Parfois, vous pouvez obtenir de l'aide financière. Vous pouvez vous renseigner à ce sujet auprès de la PEI Association for Newcomers.

### Collèges et universités

Si vous êtes intéressé par l'éducation postsecondaire, vous pouvez vous renseigner aux établissements suivants :

- Université de l'Île-du-Prince-Édouard (U.Î.-P.-É.) – Regardez sur Internet à [www.upei.ca](http://www.upei.ca) ou tél. : 1-800-606-8735
- Collège Holland – Regardez sur Internet à [www.hollandc.pe.ca](http://www.hollandc.pe.ca) ou tél. : 1-800-446-5265

- Société éducative de l'Île-du-Prince-Édouard, collège communautaire de langue française de l'Î.-P.-É. – Regardez sur Internet à [www.socedipe.org](http://www.socedipe.org) ou tél. : 1-877-854-3010

Pour l'éducation postsecondaire, il existe différentes sortes d'aide financière :

- Bourses d'études
- Subventions
- Prêts d'études
- Bourses d'entretien

Vous pouvez vous renseigner sur l'aide financière au bureau de l'établissement que vous désirez fréquenter.

### Évaluation de vos compétences en anglais

Vous pouvez faire évaluer vos compétences en anglais à la PEI Association for Newcomers. Ils peuvent mesurer les compétences dans quatre domaines : écouter, parler, lire et écrire.

### Bibliothèques publiques

Les bibliothèques publiques sont de bons endroits pour apprendre, lire, étudier et rencontrer des personnes. La plupart des bibliothèques publiques offrent un service Internet pour les recherches et les courriels. Vous pouvez devenir un membre gratuitement. Vous recevrez une carte de bibliothèque de sorte que vous pourrez apporter à la maison des livres, CD et DVD. Vous devez les rapporter après une certaine période de temps.

L'Î.-P.-É. a plusieurs bibliothèques. Pour la liste, consultez les pages bleues sous « Libraries » ou sur Internet à [www.library.pe.ca](http://www.library.pe.ca).

#### Fait en bref

La tension électrique au Canada est 110/120V 60Hz. Les appareils électroménagers des autres pays peuvent avoir besoin d'un convertisseur.

## EMPLOI

Où regarder pour trouver du travail

Voici quelques suggestions d'endroits où vous pourriez regarder pour trouver du travail :

- **Journal** – À la fin du journal, il y a une section intitulée « Classifieds » (annonces classées). Regardez sous « Help Wanted » (aide demandée).
- **Banque d'emplois** – Le gouvernement du Canada a un site Web contenant une liste d'emplois. Regardez sur Internet à [www.jobbank.gc.ca](http://www.jobbank.gc.ca).
- **Service Canada, aussi appelé RHDCC** – Ils peuvent vous aider à :
  - vous préparer et à trouver un emploi;
  - développer des compétences en entrevue;
  - remplir une demande et à préparer un curriculum vitae.

Le bureau est situé au 161, chemin St. Peters, Charlottetown. Tél. : 1-800-O-CANADA (1-800-622-6232) ou regardez sur Internet à [www.hrsdc.gc.ca](http://www.hrsdc.gc.ca)

- **Affiches dans les fenêtres ou affiches d'aide demandée** – Certains employés placent des affiches dans leurs fenêtres et sur leurs immeubles. Lorsque vous voyez une affiche indiquant « Help Wanted » (aide demandée), vous devriez écrire le nom de l'entreprise et le numéro de téléphone, puis téléphoner durant les heures d'ouverture normales. Vous pouvez également entrer, demander à parler au gérant et vous présenter. Vous ne devriez faire cela que si vous êtes vêtu correctement.

### Fait en bref

Les industries traditionnelles de l'Î.-P.-É. sont l'agriculture, le tourisme et la pêche. Les industries manufacturières, l'aérospatial, la technologie, l'énergie renouvelable et les sciences biologiques se développent rapidement.

- **Site Web d'affichage d'emplois** – Certains emplois sont affichés sur Internet. Regardez à <http://francais.monster.ca> et à <http://francais.workopolis.com>. Lorsque vous utilisez un site Web d'affichage d'emplois, ne donnez jamais votre numéro d'assurance sociale (NAS).
- **Site Web de l'immigration** – Regardez sur Internet à [www.gov.pe.ca/immigration](http://www.gov.pe.ca/immigration) et utilisez la phrase

« Working in PEI » dans la boîte de recherche. Vous trouverez plus de conseils sur les endroits où trouver du travail.

- **La PEI Association for Newcomers to Canada** – Ils ont des conseillers en emploi pour vous aider.

- **Amis et famille** – Demandez à vos amis et à votre famille s'ils ont vu quelqu'un ou entendu parler de quelqu'un qui embauche.

- **Emplois d'intérêt** – Vous pouvez faire une demande à des endroits qui vous intéressent, en particulier si vous avez des connaissances ou de l'expérience dans ce genre d'entreprise.

### Fait en bref

Regardez sur Internet à [www.labourmarketinformation.ca](http://www.labourmarketinformation.ca) pour vous renseigner sur la formation et les emplois disponibles à l'Î.-P.-É.

## Bénévolat

Une façon d'acquérir de l'expérience et des références est de faire du bénévolat. Même si vous n'êtes pas payé, c'est une bonne façon :

- de sentir que vous faites partie de la communauté;
- d'acquérir de l'expérience;
- de rencontrer de nouvelles personnes.

## Préparation au travail

Voici quelques étapes préparatoires au travail :

### • Votre demande

La demande est un formulaire que vous remplissez pour votre employeur potentiel. Vous pouvez l'apporter à la maison pour le remplir. Dans la demande, on vous demandera des renseignements sur les emplois passés, votre éducation, votre expérience bénévole et des références. Souvent, il y a une section où on peut vous demander de parler brièvement de vous-même. Vous devriez la remplir aussi clairement que possible. Vous devriez la retourner avec une lettre d'accompagnement et un curriculum vitae.

### • Votre lettre d'accompagnement

Elle met en évidence vos réalisations et votre expérience et ne devrait pas dépasser une page. Nous vous suggérons de l'adresser à votre employeur, et d'écrire quatre paragraphes :

- Le premier paragraphe est une courte introduction au sujet de vous-même et du travail pour lequel vous faites une demande.



- Le deuxième paragraphe devrait traiter de vos titres et qualités et de votre éducation.
- Le troisième paragraphe devrait traiter de vos expériences de travail pertinentes.
- Le quatrième paragraphe est la conclusion. Remerciez la personne du temps qu'on vous accorde. Dites comment l'employeur pourrait vous joindre par courriel ou par téléphone.

#### • **Votre curriculum vitae**

Votre curriculum vitae est un document qui fait la liste de vos expériences, de votre éducation et de votre formation, de vos réalisations et de vos objectifs futurs. Ce document est important. C'est une chance pour vous de montrer pourquoi vous êtes la bonne personne pour faire le travail. Vous pouvez demander de l'aide à Service Canada (RHDCC) ou à la PEI Association for Newcomers.

Lorsque vous remettez votre demande ou un curriculum vitae :

- Habillez vous convenablement;
- Soyez propre;
- Ne fumez pas et ne mâchez pas de gomme autour de l'endroit où vous allez rencontrer l'employeur;
- Soyez poli et positif;
- Faites votre recherche – Si vous avez une rencontre ou une entrevue, vous devriez vous informer d'avance à propos de la compagnie. Découvrez ce qu'ils font et quels sont leurs clients.

#### • **Votre entrevue**

Après que l'employeur aura examiné votre curriculum vitae, il ou elle peut décider de vous appeler pour vous faire passer une entrevue. Durant l'entrevue, essayez de demeurer calme, soyez attentif, regardez la personne dans les yeux, écoutez et posez des questions. Poser des questions est un signe que vous êtes intéressé.

N'oubliez pas qu'il est normal d'être nerveux.

#### Fait en bref

-----

**Si vous êtes enceinte, vous avez le droit de prendre un congé de maternité. Vous pouvez prendre un congé de votre employeur pour une période de temps déterminée. Pour en savoir davantage, vérifiez la *Employment Standard Act* à [www.gov.pe.ca](http://www.gov.pe.ca). Le mot-clé est « employment standard ».**

Si vous voulez des conseils sur les questions à poser en entrevue et le type de questions auxquelles vous devez vous attendre, téléphonez à Services Canada ou regardez sur Internet à <http://francais.monster.ca> et cliquez sur « Carrefour carrière ».

#### **Salaire minimum**

Depuis le 1<sup>er</sup> août 2006, le salaire minimum à l'Î.-P.-É. est de 7,15 \$ l'heure. Le gouvernement change cela de temps à autre.

#### **Services qui reconnaissent les diplômes internationaux et l'éducation**

Il est important d'être capable d'utiliser l'éducation et la formation que vous avez acquises dans votre pays d'origine. Vous pouvez consulter une des compagnies de reconnaissance des diplômes étrangers suivantes :

- Academic Credentials Assessment Service  
Regardez sur Internet à [www.gov.mb.ca/labour/immigrate/newcomersservices/7a.html](http://www.gov.mb.ca/labour/immigrate/newcomersservices/7a.html)
- International Credential Evaluation Service  
Tél. sans frais : 1-866-434-9197 ou regardez sur Internet à [www.bcit.ca/ices](http://www.bcit.ca/ices)
- International Qualifications Assessment Service  
Tél. sans frais : 1-800-427-2655 ou regardez sur Internet à [www.advancededucation.gov.ab.ca/iqas.asp](http://www.advancededucation.gov.ab.ca/iqas.asp)
- World Education Services, Canada  
Tél. sans frais : 1-866-343-0070 ou regardez sur Internet à [www.wes.org/ca](http://www.wes.org/ca)

Le Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux fait référence à tous les services mentionnés ci-dessus. Regardez sur Internet à [www.cicic.ca/evaluation/services.en.stm](http://www.cicic.ca/evaluation/services.en.stm)

#### **Programme Sceau Rouge**

Ce programme détermine les normes canadiennes de la plupart des métiers. Si quelqu'un est certifié Sceau Rouge, cette personne peut travailler dans son métier partout au Canada. Pour obtenir de l'information, regardez sur Internet à [www.red-seal.ca](http://www.red-seal.ca).

#### **Métiers qui exigent un diplôme à l'Î.-P.-É.**

À l'Î.-P.-É., plusieurs métiers exigent une formation et un diplôme. Pour une liste des métiers, regardez sur Internet à [www.gov.pe.ca](http://www.gov.pe.ca) et utilisez la phrase « Careers in Designated Trades » dans la boîte de recherche.

# LOIS ET CONSEILS JURIDIQUES

## Loi canadienne sur les droits de la personne

Cette loi a pour but de faire la promotion de l'égalité et de défendre la discrimination. Dans cette loi, la discrimination peut comprendre la race, la nationalité, l'origine ethnique, la couleur, la religion, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'état matrimonial, la situation familiale, l'invalidité et la condamnation pour laquelle un pardon a été accordé. Au travail, personne ne devrait être privé d'une promotion, se voir refuser un emploi, ou voir son emploi terminé à cause de la discrimination. Si vous sentez que vous avez été victime de discrimination, communiquez avec la Commission des droits de la personne de l'Î.-P.-É. au 1-800-237-5031.

## Votre testament légal

Un testament personnel est un document précisant qui obtiendra vos possessions à votre décès. Il s'agit d'un document très important. Il dit également qui sera le tuteur de vos enfants. Vous devriez communiquer avec un avocat pour préparer votre testament.

## Conseils juridiques

Si vous avez besoin de conseils, vous pouvez communiquer avec la Law Society of Prince Edward Island, au 566-1666. Vous pouvez également téléphoner à la Community Legal Information Association au 892-0853 ou regardez sur Internet à [www.isn.net/cliapei](http://www.isn.net/cliapei). Si vous voulez savoir si quelque chose est légal ou non, communiquez avec votre police locale ou avec la GRC. NE TÉLÉPHONEZ PAS au 911 à moins qu'il y ait une urgence.

## Alcool, tabac et drogues

Voici certaines règles juridiques à l'Î.-P.-É. :

- Vous devez être âgé de 19 ans ou plus pour acheter, consommer ou posséder de l'alcool ou des cigarettes.
- Quelque soit votre âge, il est complètement illégal de consommer de l'alcool et de conduire.
- La consommation ou la possession de drogues, qui ne sont pas achetées à la pharmacie ou prescrites par un médecin, est illégale.

## Police

Si un policier arrête une personne, il doit :

- s'identifier comme agent de police;
- dire à cette personne qu'elle est arrêtée et lui donner les raisons de son arrestation;
- dire à la personne qu'elle a le droit de parler à un avocat et lui fournir un annuaire téléphonique au besoin.

La personne arrêtée a le droit de ne pas répondre aux questions jusqu'à ce qu'un avocat soit présent.

### Fait en bref

-----  
**Les agents de police ne doivent jamais accepter d'argent. Si vous êtes arrêté sur la route par un agent de police et qu'il vous demande de l'argent, ne payez pas. Dès que vous pourrez, rapportez l'incident. Cela est très rare, et cette note n'est qu'un rappel.**

# GOUVERNEMENT

Au Canada, il y a trois paliers de gouvernement : fédéral, provincial et municipal.



*Le gouvernement fédéral* est le plus haut palier. Il est responsable des domaines suivants :

- défense
- droit criminel
- assurance-emploi
- service postal
- recensement
- droits d'auteur
- réglementation du commerce
- relations extérieures
- monnaie et banque
- transport
- citoyenneté et affaires indiennes

*Le gouvernement provincial* est responsable des domaines suivants :

- propriété et droits civils
- administration de la justice
- ressources naturelles et environnement
- éducation
- santé
- aide sociale
- récupération des déchets
- bibliothèques
- routes
- services ambulanciers

*Le gouvernement municipal* est le corps administratif d'une ville, d'une municipalité ou d'une communauté.

Il est responsable des domaines suivants :

- aqueduc et égout
- transport en commun
- aménagement du territoire
- services d'urgence
- contrôle des animaux

## Religions et églises

L'Î.-P.-É. présente une culture diversifiée composée de personnes de différentes religions. Pour trouver une église, consultez les pages jaunes sous « Churches » ou regardez sur Internet à [www.gov.pe.ca](http://www.gov.pe.ca) et utilisez la phrase « Churches » dans la boîte de recherche.

## Programmes visant à aider les nouveaux arrivants

Lorsque vous arrivez dans un nouveau pays, les nouvelles coutumes peuvent créer des difficultés. Il existe des organismes et des entreprises qui peuvent vous aider :

- **Secrétariat à la croissance démographique**  
– Tél. 368-6300 ou regardez sur Internet à [populationsecretariat@gov.pe.ca](mailto:populationsecretariat@gov.pe.ca).
- **Programme des candidats de la province**  
– Tél. : 566-7377 ou 1-800-668-1010
- **PEI Association for Newcomers**  
– Tél. : 628-6009, 25, rue University, Suite 400  
Courriel : [info@peianc.com](mailto:info@peianc.com)
- **Citoyenneté et Immigration Canada** –  
Tél. : 1-800-242-2100
- **Study Abroad Canada** – Tél. : 628-2379 ou  
regardez sur Internet à [www.studyincanada.ca](http://www.studyincanada.ca)
- **International Tea House** – Tél. : 892-1002
- **International Friendship Association** –  
Tél. : 892-1002
- **Welcome Wagon** – Le Welcome Wagon vous souhaite la bienvenue si vous êtes nouveau dans la région. Regardez sur Internet à [www.welcomewagon.ca](http://www.welcomewagon.ca)
- **Ethnic Culture Association** – Il existe plus de 60 différentes communautés culturelles ethniques à l'Î.-P.-É. Communiquez avec Thilak Tennekone, tél. : 368-4184, ou regardez sur Internet à [www.gov.pe.ca/diversity](http://www.gov.pe.ca/diversity), ou par courriel : [ttennekone@gov.pe.ca](mailto:ttennekone@gov.pe.ca)



## Journées spéciales dans la culture canadienne

*14 février – Jour de la Saint-Valentin* – jour où on exprime son amour à la personne à qui on tient.

*17 mars – Saint-Patrick* – journée sociale au cours de laquelle les gens portent des vêtements verts, des trèfles et des chapeaux irlandais pour célébrer la culture irlandaise.

*Avril – Pâques* – Pâques a une histoire religieuse, mais elle a également une tradition voulant qu'à leur réveil, à Pâques, les enfants chassent les œufs en chocolat.

*Mai (le deuxième dimanche de mai) – Fête des mères* – on célèbre les mères et on leur exprime notre reconnaissance.

*Mai (le lundi précédant le 25 mai) – Fête de la Reine* – un jour férié pour célébrer l'anniversaire de la Reine.

*Juin (le troisième dimanche de juin) – Fête des pères* – on célèbre les pères et on leur exprime notre reconnaissance.

*1<sup>er</sup> juillet – Fête du Canada* – on célèbre la fête du Canada avec musique, feux d'artifice et aliments.

*Août – Journée de la Gold Cup* – un jour férié où les gens se tiennent debout le long des rues de Charlottetown et regardent le défilé Gold Cup and Saucer.

*Septembre (le premier lundi de septembre) – Fête du Travail* – un jour férié pour célébrer les hommes et les femmes qui travaillent.

*Octobre (le deuxième lundi d'octobre) – Jour de l'Action de grâces* – une journée où nous remercions toutes les personnes dans nos vies. D'habitude, les Canadiens ont un repas traditionnel de dinde et de légumes.

*31 octobre – Halloween* – un jour spécial pour les enfants. Ils se déguisent en costumes et vont chercher des bonbons dans les maisons des gens.

*11 novembre – Jour du Souvenir* – ce jour-là nous nous souvenons des anciens combattants et des membres des forces armées et nous les honorons.

*25 décembre – Noël* – Noël est un congé férié religieux mais c'est également une fête de cadeaux donnés et reçus. Les gens achètent un arbre de Noël et le décorent.

*31 décembre – Veille du jour de l'An* – la veille du jour de l'An est le moment où les gens se réunissent pour célébrer la nouvelle année.

## Divertissement

Chaque année à l'Î.-P.-É., il y a plusieurs événements et festivals. Pour en savoir davantage :

- lisez la revue *The Buzz*;
- écoutez la radio;
- visitez les Centres de renseignements touristiques;
- consultez le site Web touristique de l'Î.-P.-É. à [www.ipevacances.com](http://www.ipevacances.com) en cliquant sur « Choses à faire » puis sur « Recherche de festivals et d'événements »;
- lisez le journal.

Pour voir le calendrier des festivals et des événements, consultez le Guide de l'Île ou regardez sur Internet à [www.ipevacances.com](http://www.ipevacances.com).

## Sports et loisirs

Pour une liste des organisations sportives, des activités et des clubs, communiquez avec Sports Î.-P.-É. au 368-4110 ou regardez sur Internet à [www.sportpei.pe.ca](http://www.sportpei.pe.ca).



## Démarrage d'une entreprise

Si vous voulez démarrer une entreprise à l'Î.-P.-É., voici quelques contacts utiles :

- **Centre de services aux entreprises du Canada** – Tél. : 368-0771. Le centre vous aidera à faire des recherches, à trouver des idées d'investissement et à faire une liste des autres entreprises dans votre domaine d'intérêt.
- **Prince Edward Island Development Inc.** – Tél. : 368-6300. Cette entreprise vous aidera à développer vos idées d'entreprise. Posez-leur des questions sur :
  - l'aide en marketing
  - l'aide financière
  - l'aide sur le Web
  - l'aide sur la production d'hiver
  - l'aide en développement d'artisanat
  - les programmes des entrepreneurs
- **Chambre de commerce de Charlottetown** – Tél. : 628-2000. La Chambre ne vous aidera pas à démarrer une entreprise, mais vous pouvez y faire des contacts utiles.

**Si un membre de votre famille meurt**

En premier lieu :

- informez les autres membres de la famille du décès;
- pensez aux rites religieux;
- communiquez avec un salon funéraire.

Votre directeur de salon funéraire :

- prendra les dispositions pour faire transporter le corps au salon funéraire;
- expliquera le processus de préparation aux funérailles;
- vous aidera à arranger les funérailles.

Vous aurez besoin de fournir les renseignements suivants au sujet du défunt :

- nom complet;
- date et lieu de naissance;
- adresse;
- numéro d'assurance sociale;
- occupation;
- parent le plus proche;
- noms des parents;
- date et lieu du décès.

Ces renseignements sont nécessaires pour enregistrer le décès auprès du gouvernement.

**NOTES :**

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---







# Ville de Charlottetown

Municipalité de  
Stratford

Charlottetown  
Harbour

SOUTHPORT

EAST ROYALTY

SHERWOOD

PARKDALE

HILLSBOROUGH PARK

LEWIS POINT

North (Yorke) River

CHARLOTTETOWN WATERFRONT

Canadian Heritage River

Hillsborough (East)

BUNBURY

KELLYS POINT

Kellys Cove

Victoria Park

OLD BATTERY POINT

DUCHESS POINT

YORK POINT

ROSE BANK POINT

Stewarts Cove





SHERBROOKE

2

Prince County Hospital

# Ville de Summerside

121

11

WILMOT

Spitok Centre Spinners Landing

GLOVERS SHORE

Summerside Harbour



# C O R D O N N É E S

	Nom	Numéro	Adresse
Dentiste			
Médecin			
Clinique sans rendez-vous			
Urgence	Police	911	
	Incendie	911	
	Ambulance	911	
	Centre antipoisons	911	
Non-urgence	GRC		
	Police municipale		
Banque			
Carte de crédit			
PEI Association for Newcomers to Canada	PEI ANC	628-6009	25, av. University Suite 400
École des enfants			
Église			
Taxi			
Travail des parents			
Voisin			







BIENVENUE À LA  
PROVINCE DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD